



Direction Secrétariat général
Service des Assemblées

Dossier suivi par Laurence Boittin

Tél. : 02.43.49.45.66

E-mail : laurence.boittin@agglo-laval.fr

N° 124

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

Conseil Communautaire du 8 juin 2020

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 2 juin 2020, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur François Zocchetto, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean Marc Coignard, François Berrou, Damien Richard, Jean Louis Deulofeu, Loïc Broussey (jusqu'à 21 h 00), Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Isabelle Fougeray, Jérôme Allaire (jusqu'à 21 h 23), Annette Chesnel, Nicole Bouillon, Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, François Zocchetto, Xavier Dubourg (à partir de 19 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Jean- Jacques Perrin, Danielle Jacoviac, Jacques Phelippot, Alain Guinoiseau (jusqu'à 21 h 23), Sophie Lefort, Florence Quentin, Didier Pillon, Sophie Dirson, Martine Chalot, Marie-Hélène Paty (à partir de 19 h 25 et jusqu'à 20 h 25), Bruno Maurin, Stéphanie Hibon-Arthuis, Georges Poirier, Isabelle Beaudoin, Claude Gourvil, Patrice Aubry, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 19 h 15), André Delefosse, Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 20 h 51), Mickaël Marquet, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 41).

Autres membres du bureau communautaires présents

Denis Mouchel, Michel Peigner, Jean-Marc Bouhours, Alain Boisbouvier, Jean Brault (à partir de 20 h 08 et jusqu'à 21 h 00) et Michel Fortuné.

Étaient absents ou excusés

Philippe Vallin, Jean-François Germerie, Jean-Christophe Gruau et Michel Paillard.

Autre membre du bureau communautaire absent

Daniel Guérin.

Étaient représentés

Hanan Bouberka a donné pouvoir à Florence Quentin, Alexandre Lanoë a donné pouvoir à François Zocchetto, Béatrice Mottier a donné pouvoir à Jean-Jacques Perrin, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière, Jean-Pierre Fouquet a donné pouvoir à Danielle Jacoviac, Philippe Habault a donné pouvoir à Xavier Dubourg, Bruno de Lavenère-Lussan a donné pouvoir à Didier Pillon, Catherine Romagné a donné pouvoir à Claude Gourvil, Quentin Maujeul a donné pouvoir à Isabelle Beaudouin, Pascale Cupif a donné pouvoir à Georges Poirier.

Conformément à l'article L2121 15 du code général des collectivités territoriales, Sophie Dirson et Nicolas Deulofeu ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

Compte rendu analytique de séance affiché le : 9 juin 2020.

La séance débute à 19 h 13.

François Zocchetto : *Je dois vous informer qu'Aurélien Guillot est remplacé par Quentin Maujeul, qui a été convoqué et que je déclare officiellement installé.*

Vous savez que ce conseil est particulier puisqu'il réunit des élus qui sont à la fois de l'ancienne mandature et des élus qui ont été désignés au premier tour du mois de mars, dans 32 communes. Je rappelle la règle : pour les élus qui ont été désignés au premier tour de l'élection municipale et qui sont conseillers communautaires, ils font partie de l'assemblée délibérante et ils exercent le droit de vote. Quant aux élus qui siègent toujours dans leur commune en tant que conseillers communautaires, et c'est le cas de Laval et de Saint-Jean-sur-Mayenne, ils sont évidemment toujours membres à part entière du conseil communautaire. Puis il y a aussi une troisième catégorie d'élus dans notre enceinte, même si notre réunion se fait en visioconférence. Ce sont les membres du bureau, vice-présidents ou membres du bureau de l'agglomération, qui ne sont plus conseillers municipaux dans leur commune et qui ne sont donc plus conseillers communautaires, mais qui conservent leurs fonctions exécutives au sein de l'agglomération de Laval, et qui présentent donc les rapports. Ils peuvent participer aux débats jusqu'à ce que le conseil communautaire soit totalement renouvelé. Ce qui devrait normalement arriver au mois de juillet, quand il sera installé dans sa nouvelle configuration.

- **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

François Zocchetto : *Vous avez reçu les décisions prises par le président depuis la dernière séance du 11 mai 2020. Elles sont numérotées de 97 à 110.*

Y a-t-il des observations ? Non, je n'en vois pas.

Ensuite, je dois vous préciser que vous avez une délibération qui est ajoutée à l'ordre du jour, que vous avez d'ailleurs reçue le mercredi 3 juin. Elle concerne la modification de l'implantation du terrain synthétique de Laval. Elle sera présentée par Christian Lefort.

Enfin, je voudrais m'assurer que vous avez à peu près la maîtrise de l'exercice du droit de vote. Je voudrais repréciser les choses pour ceux qui n'ont pas participé aux précédentes réunions. Il y a deux cas de figure : soit vous avez un micro-ordinateur, soit vous avez une tablette. Si vous avez un micro-ordinateur, vous devez cliquer sur l'icône participant, en bas, au milieu de l'écran. Sur l'onglet, vous cliquez sur lever la main. Je vous laisse vous familiariser avec cela. Vous pouvez essayer. J'ai un écran de contrôle ici et je peux vérifier que vous êtes très nombreux à avoir des micro-ordinateurs. Ensuite, vous quittez onglet quand il n'y a plus de vote. Pour ceux qui ont une tablette, vous cliquez sur l'écran pour faire apparaître les icônes en bas de l'écran. Puis vous cliquez sur l'icône en bas à droite, et vous cliquez sur lever la main. Cela a l'air de bien se présenter.

Je vous propose donc que nous commençons par la première délibération, qui porte sur les comptes de l'exercice 2019 de l'agglomération et qui va nous être présentée par Alain Boisbouvier. Nous avons le compte de gestion du receveur, puis le compte administratif.

DÉLIBÉRATIONS RELEVANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **CC42 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2019**

Alain Boisouvier, Vice-président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Le compte de gestion du comptable présente les éléments de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le président.

Ce document retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Il doit être en parfaite conformité avec le compte administratif.

Il est arrêté par le Conseil communautaire.

L'ensemble de ces éléments susvisés étant conforme, il vous est proposé d'arrêter le compte de gestion 2019 de la communauté d'agglomération de Laval dressé par le trésorier principal.

- **CC43 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – APPROBATION**

Alain Boisbouvier, Vice-président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Les soldes d'exécution en dépenses et recettes ainsi que l'état des restes à réaliser vous sont présentés ci-après :

BUDGET CONSOLIDÉ

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	135 105 882,46 €	146 789 159,24 €	11 683 276,78 €
Reprise résultat antérieur	588 033,97 €	10 186 465,87 €	9 598 431,90 €
Reste à réaliser	1 913 088,79 €	933 883,15 €	-979 205,64 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	60 072 726,79 €	64 918 870,26 €	4 846 143,47 €
Reprise résultat antérieur	6 849 704,30 €	6 230 683,55 €	-619 020,75 €
Reste à réaliser	11 840 365,74 €	6 940 269,00 €	-4 900 096,74 €

		RÉSULTAT CUMULÉ	19 629 529,02 €
--	--	------------------------	------------------------

Alain Boisbouvier : *Je vais vous présenter le compte administratif. Vous avez le rapport sur la tablette. Je pense que quelqu'un va partager un écran, David Ouvrard. Je lui ferai signe au moment des changements de diapositives.*

Concernant ce compte administratif 2019, il faut rappeler que c'est la première année de la fusion. C'est un compte consolidé avec les 34 communes. Par mesure de pédagogie, un certain nombre de tableaux historiques ont également été consolidés avec Loiron. Ce que nous pouvons dire, c'est que cette année 2019 a été une année dynamique avec une croissance et des recettes liées à la dynamique économique. Par contre, nous avons pris du retard dans un certain nombre d'investissements majeurs, notamment le CRD et le bâtiment 52, qui ont été légèrement décalés. À noter que cette année, nous avons mis en place un pacte financier et fiscal de fusion, avec un effet qui aura lieu en 2020. L'enjeu est à la fois la compensation des impacts de la fusion et la solidarité entre les communes. Nous avons commencé un certain nombre d'opérations structurantes, qui sont fin 2019. C'est le pôle culturel, le bâtiment 52 de l'agglomération. C'est également le Parc Grand Ouest. Vous verrez au fur et à mesure que la situation de l'agglomération est saine, avec un endettement maîtrisé et une pression fiscale modérée qui est restée stable au cours des six dernières années. Les chiffres clés : c'est un budget de plus de 100 millions d'euros, avec une CAF nette consolidée de 16 millions.

Vous voyez que le compte administratif du budget principal est séparé en deux parties : une première partie de 2014 à 2016, où nous avons les 20 communes historiques de l'agglomération, et la consolidation que nous avons remontée à 2017 pour les 34 communes. Ce qu'il est important de regarder, c'est à la fois la croissance des produits et la croissance des charges. Si nous regardons sur ces six années, globalement, les produits ont augmenté de 12 millions alors que les charges se sont accrues de 8 millions. Ce qui veut dire que malgré tous les transferts de compétences, il y a eu un effort significatif sur la maîtrise des charges. Ce qui a permis de consolider l'épargne de gestion, puisqu'en début de mandat, elle était de l'ordre de 8 millions et qu'elle est de 11 721 000 € en 2019. Nous constatons une stabilité par rapport à 2018, avec l'arrivée du Pays de Loiron. Ce qui nous fait une épargne nette de 7 130 000 €. Ce qui est important, c'est que cette épargne nette continue d'évoluer au fur et à mesure que les annuités de l'agglomération augmentent également. Ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons un niveau d'autofinancement appréciable, une épargne qui se conforte et que l'épargne brute évolue au même rythme que les annuités. Nous n'avons pas d'érosion de notre situation financière malgré que dans cette mandature, il y a eu une baisse significative de la DGF. Nous le verrons sur la diapositive suivante.

Nous nous apercevons que la contribution des ménages en 2019 a légèrement diminué par rapport à 2018. C'est l'effet favorable des taux sur le Pays de Loiron. Cela veut dire qu'un certain nombre d'habitants du Pays de Loiron ont vu leur contribution, notamment en taxe d'habitation, diminuer. Ce que nous constatons également, c'est la dynamique de l'impôt des entreprises à travers la CFE et la CVAE, qui a crû l'an dernier de 4,7 %. C'est donc une dynamique économique qui continue depuis plusieurs années. C'est également lié à l'aménagement d'un certain nombre de zones pour accueillir des entreprises. Nous notons également que cette dynamique économique est prise en compte pour établir et distribuer de la solidarité avec les différentes communes. Vous voyez que sur la ligne DGF, en 2014, elle était de 14 millions. Elle est de 11,7 millions d'euros en 2019, mais je rappelle avec la fusion de Loiron. Elle serait inférieure à 11 millions d'euros si nous étions simplement restés sur les 20 communes.

Sur les six années, c'est plus de 15 millions d'euros de DGF qui n'ont pas été à disposition de l'agglomération pour faire face à la fois à son autofinancement et à ses investissements. Ce qu'il faut donc retenir, c'est une dynamique des recettes due principalement à la dynamique économique du territoire de l'agglomération.

Sur le panier des recettes, nous pouvons voir que cette dynamique profite également aux communes de l'agglomération, puisque 24 % ont été redistribués aux communes de l'agglomération, soit un montant de 12 882 000 €. Une partie du disponible vient abonder les budgets annexes, notamment les budgets transport et réalité virtuelle.

Là, nous avons les investissements. Ils sont de 10 millions. Comme je le disais, ils ont été moins importants puisque nous avions prévu des investissements importants au niveau du CRD, de 8 millions. Compte tenu du retard, je crois que nous sommes simplement à 500 000 ou 1 million d'euros sur cette ligne. Sur le bâtiment 52, nous avons également prévu des investissements de l'ordre de 3 millions d'euros. Ils ont été de l'ordre de 500 000 €.

Par contre, les investissements sont principalement dans l'économie, pour 3 millions d'euros, dans l'habitat pour près de 1,5 million, sur les voiries pour près de 700 000 € et sur les investissements environnementaux et de transport. Ce que nous constatons sur ce tableau, c'est que le financement des investissements a été réalisé par l'autofinancement de 9,3 millions d'euros et un emprunt de 2 millions d'euros. Nous avons un fonds de roulement de clôture qui est de 10,6 millions d'euros. Il est important, mais il correspondait à une stratégie financière, puisque nous avons des investissements qui sont montés en puissance sur les années 2019 et 2020. L'objet était de maintenir une gestion financière régulière et de profiter des taux favorables, puisque les taux d'emprunt de l'agglomération en 2019 ont été inférieurs à 1 %. À noter que l'endettement sur le budget principal était de 44 millions en 2014, 39 millions en 2018. Il est de 38 millions cette année. Malgré les investissements, c'est un endettement qui a été totalement contenu, et même diminué.

Sur le budget transport, les éléments clés à retenir sont une évolution des charges, qui sont passées de 12,5 millions d'euros, 13,96 millions, 13,218 millions. Cette augmentation de charges est liée à la fois à l'évolution du coût du transport et au service Handitul, qui fonctionne très bien. Nous arrivons à une épargne courante de 1 240 000 €. Cette épargne est réalisée par la subvention du budget principal qui, cette année, s'élevait à 3 870 000 €. C'est cette subvention du budget principal qui nous permet d'avoir une épargne qui nous permet de faire face à nos investissements. À noter, et nous le voyons ici aussi, que la dynamique économique du territoire de Laval agglomération a permis d'avoir un versement transport qui atteignait 6,5 millions d'euros, contre 6 266 000 € sur l'année précédente. On peut dire que sur ce budget, c'est une épargne choisie par le versement de la subvention du budget principal. Nous avons eu une baisse, au cours du mandat, de la contribution liée à une négociation de DSP favorable, un versement transport qui a été régulier, mais qui reste dynamique au niveau de l'agglomération. Nous sommes sur un enjeu régulier lié à l'augmentation du coût des PMR, qui était de 25 % en 2019.

Quelques éléments sur les investissements : les investissements sont principalement les bus. Six bus ont été investis, notamment des bus d'occasion, pour 1 million d'euros. Nous avons continué à réaliser l'accessibilité. Ce qu'il est important de retenir ici, c'est que globalement, le fonds de roulement de clôture est de -1 000 000. Il faudra donc sans doute affecter des emprunts sur le prochain budget. Mais nous constatons que la dette, au niveau de ce budget, est quasiment stable sur les six dernières années. C'est logique, puisqu'en face, nous avons une politique de renouvellement des bus qui est régulière. Notre âge moyen du parc reste stable. L'endettement correspond donc à la valeur nominale des bus en stock.

Sur le budget déchets, les cinq premières années sont sur les 20 communes de l'agglomération et seule la dernière année est consolidée au niveau des 34 communes. C'est ce qui explique l'évolution des produits courants, puisque là aussi, il y a eu une stabilité des taux. Nous avons donc à la fois cette croissance liée au coût des 14 communes. Ce qu'il est important de retenir, c'est que l'épargne de gestion sur les 34 communes est restée quasiment du même niveau, aux alentours de 1,5 million. Elle nous permet de dégager un autofinancement des investissements de 1 740 000 €, et de faire face aux investissements de l'année qui ont été de 893 000 €. Ce sont des investissements dans des bennes, pour plus de 400 000 €, dans des containers et dans la déchetterie d'Entrammes. Ici, nous avons un fonds de roulement de clôture positif de 2,5 millions d'euros, qui nous permettra d'autofinancer quasiment le bâtiment déchets qui devrait commencer d'ici peu. La dette, au niveau du service déchets, est relativement faible, à 1 473 000 €.

Elle correspond quasiment à une année de capacité d'autofinancement de ce budget.

Sur le budget terrain, nous voyons que cette année, les ventes ont été de 558 000 € alors qu'elles avaient été très importantes l'année précédente, à 1,9 million d'euros. Nous avons des effets de variation en fonction des installations d'entreprises. Il y a eu des ventes sur Saint-Germain, à Beausoleil. Nous avons reconstitué un peu la réserve foncière avec des achats au niveau des Grands prés, pour 570 000 €. Nous avons des viabilisations et des acquisitions de terrain sur les Grands prés et le lotissement Beausoleil. Ce budget a une dette qui a diminué, mais un fonds de roulement qui est négatif. Pour avoir une idée globale de l'endettement, il faut ajouter les deux. Nous sommes à 7 540 000 €. Ce qui veut dire que pour les prochains aménagements réalisés, et même en cours actuellement au niveau de la Motte Babin, il faudra sans doute les financer par emprunt. Nous avons une dette stable. Cette dette est cohérente avec le stock de terrains que nous avons au niveau de l'agglomération, d'environ 60 ha. Ces hectares sont répartis sur de nombreuses communes.

Nous voyons qu'il y a des zones qui sont plus attractives que d'autres et qu'il y a des terrains qui sont en stock depuis un certain temps et dont les ventes sont réalisées avec parcimonie. Ce qui veut dire que la reconstitution du stock de terrains est essentielle pour l'agglomération. Elle est en cours, parce que je signale que ce budget terrain ne finance pas les stocks de terrains non aménagés. Ce qui est le cas du parc des Grands prés, de la zone ferroviaire, et du Parc Grand Ouest.

Sur le budget annexe des bâtiments, nous sommes sur un budget en croisière qui n'a pas connu d'évolution significative pour l'année précédente. Ce qui veut dire que les loyers et les charges sont stables. Ceci a nécessité une subvention du budget principal de 740 000 € pour faire face à l'emprunt. Nous sommes donc sur une épargne de gestion qui est fabriquée par la subvention du budget principal. Ce qu'il est important de regarder sur ce budget des bâtiments, c'est l'évolution de la dette. Puisque c'était un des enjeux majeurs sur ce budget, la diminution de la dette. Puisque la dette est passée de 12 millions à 7,3 millions d'euros. Aujourd'hui, le niveau de la dette est cohérent avec les valeurs patrimoniales des bâtiments en possession de l'agglomération. Il y a eu très peu d'investissements sur l'année : 8 000 € sur la technopole, 12 000 € sur le bâtiment de Saint-Nicolas. Ici, nous avons réalisé un emprunt en 2018 pour équilibrer le fonds de roulement. Cette année, le fonds de roulement est équilibré à 133 000 €.

Concernant le budget de la réalité virtuelle, il atteint aussi sa période de croisière. La baisse de participation du budget principal est simplement liée à une évolution du régime de TVA de la réalité virtuelle. Désormais, la subvention est versée hors-taxes alors qu'elle était TTC. Cette subvention permet de dégager une épargne nette de 52 000 €. Très peu d'investissements ont donc été réalisés cette année, puisque nous sommes sur un bâtiment neuf et que les investissements sont quasiment terminés. Nous avons investi seulement 32 000 € dans le bâtiment. Si nous regardons la partie endettement, nous nous apercevons que la dette est en diminution. Elle avait augmenté en 2016 au moment de l'investissement du bâtiment. Nous sommes sur une phase de croisière sur la réalité virtuelle. Évidemment, les événements connus sur la crise sanitaire peuvent atténuer cette phase de croisière.

Sur le budget de l'eau, il est toujours composé de deux budgets, le budget en régie et le budget des DSP. Pour avoir une vision globale, il faudrait les cumuler. Dans les événements importants, nous nous apercevons que nous avons une épargne nette qui a progressé. Quand nous additionnons les deux, nous sommes à 5,3 millions d'euros d'épargne nette contre 3,6 millions d'euros l'année dernière. Mais c'est une épargne nette qui a été constituée aussi par les reversements des excédents des communes, à la fois 520 000 € en fonctionnement et 1 010 000 € sur investissement. Il y a notamment les excédents du SIAP. Il faut savoir que le versement des excédents se terminera en 2020 puisque certaines communes avaient choisi de les étaler en 2020. Mais ce n'est qu'après 2020 que nous aurons une idée réelle de la capacité d'autofinancement des budgets eau et assainissement. Puisque nous aurons terminé le reversement des excédents au moment du transfert de compétences. Ce que nous pouvons dire sur ce budget, c'est que les investissements sont principalement des investissements dans les réseaux. Nous avons commencé à investir dans l'usine d'eau. Déjà, les premiers versements se sont réalisés cette année. Il faut savoir que l'investissement dans l'usine d'eau est un investissement important, sans doute au-delà de 35 millions d'euros. Nous constatons que nous avons un endettement relativement faible sur ce budget, et c'est logique, puisque les investissements majeurs sont devant nous et que notre capacité d'autofinancement et de fonds de roulement nous servira en partie à financer cet investissement majeur. L'enjeu à venir va être l'harmonisation des tarifs entre le Pays de Loiron et le Pays de Laval, puisqu'à compter du 1er janvier 2021, le service eau des 14 communes du Pays de Loiron rejoindra Laval agglomération. Puisque le budget que je vous ai présenté était un budget sur les 20 communes. Sur le budget assainissement, le commentaire est du même ordre. Une partie de la capacité d'autofinancement, qui est de 5 218 000 €, a été approvisionnée par le versement d'excédents, notamment 1,5 million qui provenait de la ville de Laval en 2019. Les investissements ici, contrairement aux budgets eau, sont plutôt derrière nous. Les gros investissements réalisés l'ont plutôt été dans les stations d'épuration ces dernières années, notamment celle de Laval. Nous constatons un endettement un peu plus important que le budget eau, à 5 691 000 €, mais un fonds de roulement de clôture également positif, qui permettra de faire face aux investissements. Et les investissements dans ce domaine ont été principalement des investissements sur les réseaux.

Sur les zones d'activité de la CCPL, il y a eu peu d'événements ou pas d'événements cette année, puisqu'il n'y a pas eu de vente de terrain ni de viabilisation de terrain.

Nous sommes donc restés sur le budget quasiment équivalent à l'année précédente, avec un résultat de clôture de -5 000 € et un fonds de roulement de -54 000 €.

Sur les ateliers relais, les 420 000 € sont liés à des loyers. Le budget principal a apporté une subvention de 175 000 € pour équilibrer ce budget et faire face à l'emprunt qui figure sur ce budget, de 4 404 000 €. C'est un emprunt en baisse, puisque c'est un investissement majeur qui avait été fait sur la CCPL en 2016 et 2017. Le fonds de roulement de clôture est de 800 000 €. Il y a donc très peu d'investissement cette année. C'était principalement sur l'hôtel de la Gravelle et sur l'éco parc, pour 20 000 €.

Ensuite, nous avons le budget annexe du Parc Grand Ouest. Nous voyons qu'il a bénéficié d'une subvention de 2000 € de la part du budget principal. Cette subvention de 2000 € permet d'avoir un résultat de 886 000 € et de consolider le fonds de roulement et la situation financière du Parc. Puisque nous avons ici des investissements majeurs pour l'avenir. Le fonds de roulement au 31 décembre est de 5,5 millions. Il permettra de faire face à une partie des investissements. Ici, nous étions dans une stratégie financière qui étalait cet investissement sur plusieurs années. Depuis de nombreuses années, nous avons des contributions de façon à éviter que l'agglomération ait trop d'emprunts à faire sur la même année, au moment de l'aménagement du parc. La dette de 2 822 000 € correspond à un emprunt in fine, qui sera remboursé fin 2024.

Le deuxième budget annexe est la plateforme ferroviaire. Ici, c'est la même stratégie que sur le parc Grand Ouest, avec une contribution cette année de 1 million d'euros. Ce qui porte le fonds de roulement à 3 541 000 €. Cette année, en 2020, nous avons des investissements qui vont consommer une partie de ce fonds de roulement. Là aussi, l'objectif était d'anticiper les investissements majeurs pour l'agglomération sur cette plateforme ferroviaire et d'étaler les emprunts. Cela faisait partie de notre stratégie financière.

Sur l'analyse consolidée, nous constatons que le résultat de gestion est quasiment identique à l'année précédente, à 22 740 000 € contre 21 870 000 €. Ce qui nous permet de dégager une CAF nette de 15 354 000 €. Avec les recettes d'investissement, cela permettait un financement des investissements de 22 millions. Nous avons dépensé de manière consolidée 18 millions d'euros d'investissement, un peu moins que l'année précédente, mais je l'ai expliqué en introduction, sur le retard des deux investissements majeurs. Les emprunts mobilisés ont été de 2 millions d'euros. Le fonds de roulement de clôture de 23 547 000 € permettra de faire face aux investissements importants qui étaient au budget 2020 et dont une partie sera sans doute reportée en 2021, compte tenu de la crise sanitaire. C'est toujours avec une stratégie de ne pas avoir des emprunts qui soient faits d'une manière régulière. Cela permettra de limiter les emprunts sur les années 2020 et 2021. Puisque ce fonds de roulement est supérieur aux besoins courants que nous avons. Il faudra donc le consommer.

Concernant les investissements majeurs, je les ai cités au fur et à mesure. Je pense que les vice-présidents les citeront dans leur présentation du budget, par programme et par action. Nous voyons que les 18 millions sont principalement sur le budget principal. Nous pouvons citer l'économie, le transport, les budgets eau et assainissement, à travers le renouvellement des réseaux.

Au niveau de l'analyse consolidée, il est important de regarder la dette consolidée. Nous voyons ici que le niveau de capital à rembourser reste stable et que le niveau des encours de la dette diminue. C'est important de bien avoir en vision au niveau de l'agglomération. Sur la diapositive suivante, vous voyez que la dette de l'agglomération diminue, mais que quand nous la mettons en perspective, les annuités et le capital à rembourser sont stables. Ce qui veut dire que dans les prochaines années, au fur et à mesure que l'agglomération va emprunter, son montant de capital va continuer à augmenter. Ses annuités vont donc augmenter alors que sa dette va diminuer. C'est pour cela que l'agglomération a besoin d'une dynamique de ses recettes pour faire face à cette courbe d'annuités. Nous voyons qu'à compter de 2025, la courbe d'annuités est très favorable, puisque la diminution de remboursement de capital sera sans doute inférieure aux emprunts nouveaux qui seront réalisés. La dette de l'agglomération est au taux moyen de 2,6 %. Elle est sécurisée. Elle se situe en catégorie A1. Nous avons profité ces dernières années de taux favorables pour avoir une majorité de nos taux à taux fixe. Les taux fixes représentent 83 % de la dette. Le critère d'analyse d'une agglomération comme d'une commune est souvent sa capacité à se désendetter, c'est-à-dire son autofinancement brut, ou son épargne de gestion par rapport à l'ensemble de ses annuités. Nous voyons que les 76 millions d'euros de dettes de l'agglomération pourraient être remboursés en 3,3 années.

Vous voyez sur cette diapositive que tant que nous sommes en dessous des sept ans, nous nous situons dans le vert. Ce qui veut dire que l'agglomération est dans une situation financière tout à fait saine. Nous voyons ici que la dette de l'agglomération est de 76 millions d'euros. Ici, il s'agit d'une dette de l'agglomération consolidée, en diminution par rapport à l'année précédente, et quasiment stable sur ces six années. Elle est en diminution significative par rapport à 2017.

En conclusion, avant de passer la main aux vice-présidents sur les programmes, ce que nous pouvons dire au niveau de l'agglomération, c'est que l'endettement est réduit et que l'agglomération a la capacité de faire face à son endettement. Puisque son taux de désendettement est favorable. Au cours des six années, il y a eu une stabilité fiscale. Cette situation favorable a été acquise par la dynamique économique et la dynamique du territoire de Laval agglomération. Il y a aussi une autre chose très importante. Elle a été acquise également par la maîtrise des charges. Les annuités ont augmenté pendant ce mandat. Comme je le disais aussi, nous avons connu une baisse de la DGF significative. Les enjeux pour l'agglomération restent toujours de conserver une dynamique pour faire face à ce montant d'annuités qui va continuer à augmenter dans les années à venir. Voilà pour ma part de présentation.

François Zocchetto : *Auparavant, le compte de gestion du receveur est évidemment en tout point conforme au compte administratif 2019. Des précisions sont-elles demandées sur le compte de gestion du receveur ? Non, donc je vais mettre aux voix le compte de gestion du receveur, du comptable public, qui dépend de l'État.*

Y a-t-il des voix contre le compte de gestion du receveur ? Je n'en vois pas. Le compte de gestion du receveur est donc adopté.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 042 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2019

Rapporteur : Alain Boisbouvier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les opérations de rattachement de charges et produits à l'exercice, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le Conseil communautaire statue :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Article 2

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion de la communauté d'agglomération de Laval dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les annexes du compte de gestion du receveur – Exercice 2019 sont disponibles au service assemblées

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 043 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – APPROBATION

Rapporteur : Alain Boisbouvier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31 et L5211-1,

Vu les annexes jointes,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2019 tel qu'en annexe,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le compte administratif 2019 de la communauté d'agglomération de Laval est approuvé.

Article 2

Les résultats sont arrêtés tels que résumés ci-après :

BUDGET CONSOLIDÉ

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	135 105 882,46 €	146 789 159,24 €	11 683 276,78 €
Reprise résultat antérieur	588 033,97 €	10 186 465,87 €	9 598 431,90 €
			0,00 €
Reste à réaliser	1 913 088,79 €	933 883,15 €	-979 205,64 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	60 072 726,79 €	64 918 870,26 €	4 846 143,47 €
Reprise résultat antérieur	6 849 704,30 €	6 230 683,55 €	-619 020,75 €
Reste à réaliser	11 840 365,74 €	6 940 269,00 €	-4 900 096,74 €

		RÉSULTAT CUMULÉ	19 629 529,02 €
--	--	------------------------	------------------------

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	61 098 774,01 €	66 800 318,61 €	5 701 544,60 €
Reprise résultat antérieur		6 092 803,43 €	6 092 803,43 €
Reste à réaliser	839 159,06 €	846 863,15 €	7 704,09 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	14 813 105,01 €	18 013 693,33 €	3 200 588,32 €
Reprise résultat antérieur	4 346 408,92 €		-4 346 408,92 €
			0
Reste à réaliser	5 728 278,18 €	4 106 271,39 €	-1 622 006,79 €

		TOTAL BUDGET	9 034 224,73 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE TERRAINS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 775 908,70 €	15 837 212,24 €	61 303,54 €
Reprise résultat antérieur	539 772,63 €		-539 772,63 €
			0
Reste à réaliser	98 510,32 €		-98 510,32 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 895 995,35 €	14 719 119,75 €	-1 176 875,60 €
Reprise résultat antérieur	1 611 548,10 €		-1 611 548,10 €
Reste à réaliser			

		TOTAL BUDGET	- 3 365 403,11 €
--	--	---------------------	-------------------------

BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 523 668,89 €	1 535 048,81 €	11 379,92 €
Reprise résultat antérieur			
			0
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 064 149,39 €	1 212 439,08 €	148 289,69 €
Reprise résultat antérieur	26 640,74 €		-26 640,74 €
			0
Reste à réaliser	201 204,44 €	11 500,00 €	-189 704,44 €

		TOTAL BUDGET	-56 675,57 €
--	--	---------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	14 495 579,72 €	14 496 331,27 €	751,55 €
Reprise résultat antérieur			
			0
Reste à réaliser	293 338,40 €	0,00 €	-293 338,40 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	2 158 921,34 €	1 377 522,60 €	-781 398,74 €
Reprise résultat antérieur	291 641,05 €		-291 641,05 €
			0
Reste à réaliser	592 016,79 €	1 316 466,78 €	724 449,99 €
		TOTAL BUDGET	-641 176,65 €

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	10 781 404,36 €	11 442 131,30 €	660 726,94 €
Reprise résultat antérieur		895 636,20 €	895 636,20 €
Reste à réaliser	5 582,64 €	0,00 €	-5 582,64 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 103 315,60 €	1 663 970,12 €	560 654,52 €
Reprise résultat antérieur		447 619,52 €	447 619,52 €
Reste à réaliser	2 795 767,72 €	57 458,00 €	-2 738 309,72 €
		TOTAL BUDGET	-179 255,18 €

BUDGET ANNEXE CITÉ RÉALITÉ VIRTUELLE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	904 921,97 €	1 229 002,67 €	324 080,70 €
Reprise résultat antérieur		300 918,62 €	300 918,62 €
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	540 597,37 €	216 962,00 €	-323 635,37 €
Reprise résultat antérieur		682 751,22 €	682 751,22 €
Reste à réaliser	160 944,62 €		-160 944,62 €
		TOTAL BUDGET	823 170,55 €

BUDGET ANNEXE PARC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 576 052,03 €	15 574 294,80 €	-1 757,23 €
Reprise résultat antérieur	1 944,87 €		-1 944,87 €
Reste à réaliser	517 987,57 €		-517 987,57 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	15 625 623,88 €	16 513 486,73 €	887 862,85 €
Reprise résultat antérieur		1 615 006,19 €	1 615 006,19 €
Reste à réaliser		1 411 111,83 €	1 411 111,83 €
		TOTAL BUDGET	3 392 291,20 €

BUDGET ANNEXE EAU REGIE CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	7 013 413,77 €	8 624 405,95 €	1 610 992,18 €
Reprise résultat antérieur		2 140 449,15 €	2 140 449,15 €
Reste à réaliser	15 747,29 €		-15 747,29 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 815 495,92 €	1 745 965,07 €	-69 530,85 €
Reprise résultat antérieur		577 087,33 €	577 087,33 €
Reste à réaliser	744 975,40 €		-744 975,40 €

		TOTAL BUDGET	3 498 275,12 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE EAU DSP CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	610 807,61 €	947 549,73 €	336 742,12 €
Reprise résultat antérieur			
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 500 465,35 €	2 106 154,01 €	605 688,66 €
Reprise résultat antérieur		137 231,83 €	137 231,83 €
Reste à réaliser	247 892,56 €		-247 892,56 €

		TOTAL BUDGET	831 770,05 €
--	--	---------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE ASST REGIE CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	6 104 797,97 €	8 980 419,75 €	2 875 621,78 €
Reprise résultat antérieur			
Reste à réaliser	20 447,01 €		-20 447,01 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	4 383 166,94 €	5 192 481,29 €	809 314,35 €
Reprise résultat antérieur	570 179,39 €		-570 179,39 €
Reste à réaliser	807 248,00 €		-807 248,00 €

		TOTAL BUDGET	2 287 061,73 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE ASST DSP CA LAVAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	321 520,44 €	348 308,34 €	26 787,90 €
Reprise résultat antérieur		152 923,21 €	152 923,21 €
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	520 841,94 €	577 452,97 €	56 611,03 €
Reprise résultat antérieur		14 111,55 €	14 111,55 €
Reste à réaliser	52 307,95 €		-52 307,95 €

		TOTAL BUDGET	198 125,74 €
--	--	---------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE PLATEFORME SAINT-BERTHEVIN

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	34 006,58 €	113 844,00 €	79 837,42 €
Reprise résultat antérieur		161 554,37 €	161 554,37 €
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	166 935,14 €	1 029 447,00 €	862 511,86 €
Reprise résultat antérieur		2 437 034,88 €	2 437 034,88 €
Reste à réaliser	252 025,00 €		-252 025,00 €

		TOTAL BUDGET	3 288 913,53 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE ZA LOIRON

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	4 713,22 €		-4 713,22 €
Reprise résultat antérieur	46 316,47 €		-46 316,47 €
Reste à réaliser	122 316,50 €	87 020,00 €	-35 296,50 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice			0,00 €
Reprise résultat antérieur	3 286,10 €		-3 286,10 €
Reste à réaliser	247 769,90 €		-247 769,90 €

		TOTAL BUDGET	- 337 382,19 €
--	--	---------------------	-----------------------

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS LOIRON

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	860 313,19 €	860 291,77 €	-21,42 €
Reprise résultat antérieur		442 180,89 €	442 180,89 €
Reste à réaliser			

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	484 113,56 €	550 176,31 €	66 062,75 €
Reprise résultat antérieur		319 841,03 €	319 841,03 €
Reste à réaliser	9 935,18 €	37 461,00 €	27 525,82 €

		TOTAL BUDGET	855 589,07 €
--	--	---------------------	---------------------

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

François Zocchetto, président dont le compte administratif est débattu, s'étant retiré de l'enceinte du conseil, le compte administratif est adopté à la majorité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Gérard Travers) et six conseillers communautaires ayant voté contre (Claude Gourvil, Isabelle Beaudoin, Georges Poirier).

François Zocchetto : *Merci à Alain Boisbouvier. Maintenant, en complément de cette présentation synthétique, chaque vice-président va en quelques mots dresser les grandes lignes de l'action du domaine qu'il pilote.*

Nous commençons avec Yannick Borde pour le développement économique et l'emploi.

Yannick Borde, Vice-président, rapporte sur le sujet du développement économique et de l'emploi.

Yannick Borde : *Merci, Monsieur le Président. Quelques informations sur ce budget qui a été rapidement passé par Alain Boisbouvier tout à l'heure. Des dépenses pour 5,1 millions d'euros, qui se répartissent en 2,9 millions de fonctionnement et 2,2 millions d'euros d'investissement. Très rapidement, sur les grands postes du fonctionnement, cela concerne tout d'abord la subvention à l'agence de développement économique. Il y a beaucoup de nouveaux élus autour de la table, donc juste une petite précision : aujourd'hui, le service développement économique est externalisé. En tout cas, il est satellisé et porté par une association qui s'appelle Laval économie. C'est donc la subvention de fonctionnement de cette association pour 1 087 000 €. L'autre grosse partie du fonctionnement a trait aux opérations liées à l'emploi, et notamment le fonctionnement du service emploi dont les prestations qui relèvent de l'insertion et les structures de l'emploi. C'est un peu plus de 200 000 € de subventions à différentes associations. Nous supportons également, dans ces lignes de fonctionnement, la dépense de fonctionnement des bâtiments qui relèvent du développement économique pour un peu moins de 400 000 €. Dans les investissements, pour 2,2 millions d'euros sur l'année écoulée, Alain Boisbouvier les a cités.*

Je vais juste les regrouper en trois familles, dont deux qui ne sont pas là, d'ailleurs. L'aide à l'immobilier s'élève à 1 100 000 € sur l'exercice. Je voudrais juste apporter une petite précision. Tout à l'heure, je n'ai pas pris le temps de prendre la parole sur les décisions du président, mais je voudrais souligner la décision 99-2020, qui est l'aide de l'agglomération au déplacement et à l'agrandissement et à la restructuration de la supérette d'Entrammes. Je voudrais la souligner puisque nous avons, il y a deux séances, bouger les règles d'accompagnement de l'aide à l'immobilier pour soutenir le commerce hors zone d'activité importante de l'agglomération. C'était le premier dossier que nous avons sous cette forme-là. C'est donc 1 100 000 € d'aide à l'immobilier sur l'exercice écoulé. C'est 570 000 € de foncier sur la zone des Grands prés, puis un ensemble de travaux qui ont démarré sur la Motte Babin principalement, à Louverné, la fin des travaux sur la zone des Grands Prés à Changé et quelques autres dépenses, dont l'étude de la plateforme rail-route pour à peu près 52 000 €. Puis Alain Boisbouvier l'a signalé, et cela ne figure pas dans les totaux nécessairement, il y a les provisions qui sont versées depuis plusieurs années et comptabilisées dans les budgets annexes du Parc Grand Ouest et de la plateforme rail-route de Saint-Berthevin pour 1 million d'euros chacune. Elles nous permettront de réaliser des investissements, je l'espère, dans les temps les plus proches.

Xavier Dubourg, Vice-président, rapporte sur le sujet de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Xavier Dubourg : *C'est un budget 2019 qui s'élève à 3,8 millions d'euros, un peu moins qu'en 2018, avec une grosse part de fonctionnement pour 2,8 millions d'euros. Dans ce budget, nous retrouvons l'accompagnement des structures de recherche, avec en fonctionnement 1 750 000 € pour l'enseignement supérieur, soit l'ensemble des écoles post bac sur l'agglomération, où nous accompagnons le développement de l'enseignement supérieur et le soutien aux activités de recherche, près de 900 000 € pour Laval virtual et le Laval virtual Center, et 150 000 € sur le fonctionnement des bâtiments qui relèvent de ce secteur. Concernant l'enseignement supérieur, les principaux bénéficiaires sont Laval Mayenne technopole, l'association Clarté, qui travaille dans le domaine de la réalité virtuelle, ainsi que les deux écoles d'ingénieurs, notamment le SIEA en informatique et l'Estaca pour les études d'ingénieur concernant les transports. Concernant le budget d'investissement, qui était 1 million d'euros en 2019, nous avons la terminaison de l'opération SP fac de droit, qui a été inaugurée en début d'année 2019 pour un peu plus de 700 000 €, et des travaux pour l'Estaca pour 100 000 €. Nous aurons l'occasion de reparler de ces travaux dans le budget prochain, puisque l'école lance une extension de son bâtiment, que l'agglomération va accompagner, ainsi que le département et la région.*

Denis Mouchel, Vice-président, rapporte sur le sujet de la mobilité et de l'aménagement.

Denis Mouchel : *Concernant les mobilités et le transport, le chiffre d'affaires 2019 est d'un montant de 15,3 millions d'euros, qui se décompose en fonctionnement pour 13,4 millions d'euros et en investissement pour 1,9 million d'euros. Je reviendrai après sur les programmes. Les recettes sont de 10,8 millions d'euros. En ce qui concerne les recettes, nous avons quatre grands postes : le premier, pour 6,5 millions d'euros, concerne le versement transport. Il y a 2 millions d'euros d'aide de la région pour les transports scolaires. Il y a 2 millions d'euros pour la billetterie et 4 millions d'euros pour la subvention du budget principal.*

En ce qui concerne les programmes d'investissement, nous avons tout d'abord des réactualisations qui ont été faites sur des études concernant le plan global de déplacement et les voies de contournement. Sur les grandes infrastructures, les voiries, il y a un dernier versement de la participation de Laval agglomération à la virgule de Sablé, et des études concernant la liaison RD 900/RD 31, c'est-à-dire la voie qui relie Saint-Berthevin à Changé, en passant par la future plateforme rail-route. Pour les transports collectifs, il y a 14 300 000 €, avec bien évidemment la DSP pour 12 200 000 €. 800 000 € concernent les transports PMR, qui sont en forte augmentation sur l'année 2019. Le reste, c'est l'acquisition de trois bus neufs, plus le remplacement d'anciens bus GPL. Nous avons aussi des acquisitions supplémentaires concernant le service information voyageurs, l'acquisition également de vélos en location longue durée. Nous avons acquis en 2019 100 vélos pour la location longue durée. Nous avons été obligés en début d'année d'acquérir de nouveau 50 vélos puisque la demande était largement supérieure à l'offre. Nous allons devoir de nouveau acquérir 50 autres vélos, puisque nous avons encore aujourd'hui 70 demandes en attente. En ce qui concerne les déplacements doux, les pistes cyclables, en 2019, c'était la fin du schéma directeur des pistes cyclables. Il va se concrétiser en 2020 par un investissement de 700 000 € pour la création de nouvelles pistes cyclables. Voilà pour les mobilités.

Si nous passons à l'aménagement, c'est 1,4 million d'euros pour l'année 2019, dont 1 million d'euros en fonctionnement et 400 000 € en investissement. Sur l'année 2019, l'investissement concerne des études. C'est la fin du PLUi, des dernières études, du droit des sols. Sur le site Ferrié aussi, il y a quelques études, ainsi que sur l'aménagement numérique. Ce sont seulement des études concernant ces programmes.

Michel Peigner, Vice-président, rapporte sur le sujet de l'habitat.

Michel Peigner : *Le budget habitat, c'est 2,2 millions d'euros en 2019 au niveau des dépenses. C'est 900 000 € au niveau des recettes. Au niveau des dépenses, sur le fonctionnement, nous avons plutôt eu une progression. Nous sommes à 800 000 €, soit plus 200 000 € par rapport à 2018.*

C'est lié au renforcement des moyens humains, notamment avec le lancement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Cela a aussi donné lieu à l'intervention d'un prestataire pour 57 000 €, pour une étude de renouvellement urbain. Cette étude a été subventionnée à 50 % par l'ANAH.

Sur le fonctionnement, nous allons trouver aussi 44 000 € en dépenses, liées aux gens du voyage. Sur les investissements, c'est 1,5 million d'euros, en diminution de 400 000 €. Mais en fait, nous le savons, nous avons des évolutions par à-coups en fonction de l'avancement des programmes. Nous avons donc plutôt eu des programmes qui ont pris du retard dans leur livraison en 2019. L'habitat est structuré en trois programmes : le programme qualité de l'habitat neuf, où nous retrouvons le soutien à la production de logements locatifs sociaux. Nous retrouvons le programme d'aide à la pierre et la prime d'accession sociale. Nous avons aussi un programme rénovation du parc existant, notamment avec des réhabilitations, l'amélioration des performances énergétiques sur le parc existant, pour 500 000 €. C'était 1 million d'euros pour l'habitat neuf. Puis c'est 300 000 € sur une ligne diversité de l'habitat, où nous allons retrouver la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, les subventions versées à nos partenaires de l'habitat.

Bruno Maurin, Vice-président, rapporte sur le sujet de l'espace public et de l'environnement.

Bruno Maurin : *Le budget espace public et environnement est, par son montant en tout cas, le premier budget de Laval agglomération, avec près de 34 millions d'euros. Sur l'écran qui vous est proposé, vous avez le rappel des programmes. Je compléterai les chiffres qui sont là en indiquant que dans ces budgets espace public et environnement, il faut rappeler, comme l'a fait d'ailleurs Alain Boisbouvier tout à l'heure, deux équipements structurants qui n'ont pas été mentionnés au début de la présentation du compte administratif dans les faits marquants, à savoir l'usine des eaux. Puisqu'il s'agira effectivement à terme d'un budget d'un peu plus de 35 millions d'euros. Il y a aussi un autre équipement structurant pour les services mis en œuvre à ce titre, le bâtiment de la collecte des déchets. Ce sont des budgets qui ont été confirmés en 2019. Sur les six programmes, vous avez l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, mais aussi la qualité des espaces publics, les espaces naturels avec également un beau projet de Maison de la nature au bois de L'Huisserie, qui est appelé à prendre la suite du Centre d'information sur la nature. Puis il y a tout ce qui concerne la stratégie environnementale, avec notamment la lutte contre la pollution, la Gemapi, ainsi que la participation au service départemental d'incendie et de secours. En termes d'investissement, les principaux investissements ont été, pour ce qui concerne les déchets, faits sur les communes déchetteries de Port-Brillet, Entrammes et L'Huisserie. Puisque la déchetterie desservant trois autres communes de l'ex-communauté d'agglomération de Laval a été inaugurée fin 2018. Le budget de l'eau, comme rappelé, était essentiellement, au-delà des études engagées concernant l'usine, du renouvellement des réseaux, et de la même façon pour les budgets d'assainissement. C'est donc un budget total de près de 34 millions d'euros autour de ces différents principaux postes.*

Didier Pillon, Vice-président, rapporte sur le sujet de la culture.

Didier Pillon : *La culture est une compétence qui est devenue de plus en plus importante au niveau de l'agglomération, avec le transfert de tous les enseignements artistiques. Je rappelle que les trois missions culture au sein de l'agglomération sont les enseignements artistiques, qui est le poids le plus important, la lecture publique, sur laquelle nous avons une véritable politique intégrant la plupart des communes, et une réflexion en cours, et j'y reviendrai tout à l'heure dans un rapport spécifique, sur la diffusion artistique et les saisons de spectacle. L'essentiel du budget culture dévolu à l'agglomération, c'est bien sûr le conservatoire, c'est-à-dire les écoles d'art autour de la musique, de la peinture, de la danse et des arts visuels. C'est ce qui explique que le montant du fonctionnement est de l'ordre de 7 400 000 €, essentiellement la masse salariale de tous les intervenants, sur tous les six pôles de l'agglomération. La masse salariale représente directement 5 600 000 €. Elle est en augmentation par rapport à l'année dernière, parce que nous avons recruté une série de professeurs, notamment des musiciens et des danseurs intervenant en milieu scolaire. Au niveau de l'investissement, le chiffre peut vous paraître plus bas, puisqu'il est de 900 000 € contre 3 400 000 € l'année dernière. Mais là encore, cela tient évidemment à l'exécution du chantier du conservatoire, rue du Britais. L'année dernière, il a donc été investi une somme de 900 000 €.*

Les recettes sont à peu près constantes. Elles peuvent sembler légèrement inférieures cette année par rapport à l'année précédente, mais là encore, il s'agit de programmes d'intervention de l'État. Les recettes, sur ce budget de fonctionnement, sont de l'ordre de 1 200 000 €, essentiellement des recettes de l'État et des collectivités comme la région et le département, qui participent notamment au fonctionnement du conservatoire. Nous avons trois lignes de programmes sur lesquelles je veux un peu insister. Pour les enseignements artistiques, vous avez une somme inscrite de 1 700 000 €, qu'il faut encore une fois rajouter aux 5 600 000 € du conservatoire. Là, ce sont des actions qui sont spécifiques, liées au conservatoire ou aux écoles d'art de l'agglomération. Une somme d'un million d'euros est également attribuée pour tout ce qui est diffusion artistique, et notamment le soutien à un certain nombre de festivals. Il y a par exemple le festival du 6 par 4, toute la saison autour des Estivales avec des scènes et des tribunes mobiles, la saison culturelle de Loiron, puisque le Pays de Loiron était déjà directement intégré à la communauté, au départ du Loironnais, et maintenant à celle de Laval Agglomération. Puis il y a une somme qui peut vous paraître très limitée, de 100 000 € pour la lecture publique. Mais il est bien précisé qu'il s'agit de la mise en réseau et de l'animation. Je rappelle que pour l'instant, les bibliothèques sont financées en grande partie par les communes, mais qu'à l'agglomération, nous avons créé cette mission d'animation et de réseaux qui, je crois, fonctionne bien.

Alain Guinoiseau, Vice-président, rapporte sur le sujet du tourisme.

Alain Guinoiseau : La politique touristique est essentiellement mise en place et distribuée sur l'ensemble de l'agglomération par les actions de l'office du tourisme. Nous avons un budget de 1 300 000 €. En fonctionnement, nous avons 900 000 €. C'est donc un fonctionnement quand même assez lourd. En investissement, c'est 400 000 €. Et nous avons quelques recettes pour 200 000 €. Pour les animations touristiques et le patrimoine, c'est-à-dire l'office du tourisme Laval-Entrammes, c'est 1 million d'euros et cela concerne toutes les actions qui sont menées par l'office du tourisme. Les soutiens aux acteurs du tourisme que sont les structures d'hébergement et d'animation touristique par les structures d'hébergement, c'est un fond que nous avons qui permet aux différentes structures d'hébergement et hôtelières d'améliorer leurs prestations et leur structure. Nous avons quelques aménagements sur site, qui concernent les chemins de randonnée. Vous savez qu'au niveau de Laval agglomération, nous avons souhaité investir énormément sur cette animation et sur les propositions de loisirs aussi, comme la randonnée. Nous continuons donc à investir sur ces chemins de randonnée, notamment dans le domaine de la signalétique.

Christian Lefort, Vice-président, rapporte sur le sujet du sport.

Christian Lefort : Je viens de me rendre compte que sur le tableau, si nous additionnons les chiffres, ce n'est pas tout à fait cela. Nous n'avons surtout pas fait 4,7 millions d'euros d'investissement. Mais ce n'est pas bien grave. Pour ce qui a été fait en ce qui concerne les investissements, c'est essentiellement des vestiaires qui ont été réalisés au stade d'athlétisme, pour environ 250 000 €. Nous avons aussi mis à niveau quelques équipements sur le stade Le Bassier. Mais l'essentiel des dépenses se situe dans le fonctionnement, puisque l'Aquabulle nous coûte environ 1 600 000 € par an, 1 million d'euros de redevance forfaitaire et environ 600 000 € d'entrées piscine pour les centres de loisirs et surtout les écoles. Je rappelle que cette DSP s'achèvera en janvier 2022. C'est bientôt. Nous avons aussi des études qui ont été lancées sur les trois terrains synthétiques de Saint-Berthevin, le Bourny et L'Huisserie. C'est cette année que seront réalisés les terrains. Ils sont actuellement en cours. Nous avons deux fonds qui aident à la pratique du sport, notamment pour le fonds d'aide à l'événementiel sportif, pour 46 800 €, et un fonds d'aide au sport de niveau national à hauteur de 115 000 €.

Alain Boisbouvier, Vice-président, rapporte sur le sujet de l'attribution de compensation communautaire.

Alain Boisbouvier: *Sur la solidarité communautaire, il y a deux programmes qui sont majeurs. Sur les attributions de compensation, on peut dire, pour les nouveaux élus, que c'est l'histoire des communes et de l'agglomération. Cela veut dire que chaque fois qu'il y a un transfert de compétences, il y a un calcul réalisé pour comparer les recettes et les dépenses. Si nous avons transmis plus de recettes à l'agglomération que de dépenses, nous touchons une attribution de compensation. Cette attribution de compensation de 12 900 000 €, supérieure à celle de 2018, est liée à l'entrée des 14 communes du Pays de Loiron. Aujourd'hui, l'agglomération redistribue donc 12 900 000 €. Ces attributions de compensation ont fait l'objet d'un travail intensif sur l'année 2019, avec tous les transferts de l'arrivée du Pays de Loiron et les transferts de compétences. Il faut savoir que cette somme est figée au moment du transfert et qu'elle ne fait pas l'objet de révisions annuelles s'il n'y a pas d'événement majeur.*

Le deuxième axe de solidarité communautaire concerne les fonds de concours. Globalement, sur ce fonds de concours, c'était une enveloppe de 2,2 millions d'euros étalés sur quatre ans. Ce fonds de concours qui était attribué aux communes est attribué à versement proportionnel à l'indice de richesse de la commune, indice de richesse calculé au niveau de l'agglomération. Les communes ont le choix, au cours des quatre années, d'utiliser cette somme qui leur est attribuée soit en investissement, soit en fonctionnement. Cette année ont été attribués 700 000 €. Il faut savoir que le fonds de concours prend fin en 2020 et qu'un nouveau fonds de concours a été validé fin 2019 pour 2020, sur l'ensemble des 34 communes.

Jean-Marc Bouhours, Vice-président, rapporte sur les sujets de l'administration générale, du pilotage stratégique et de la performance.

Jean-Marc Bouhours : *Concernant l'administration générale, il s'agit effectivement de tous les services supports, de tout ce qui fait le fonctionne de Laval agglomération. Sur le CA 2019, le budget est de 8,7 millions d'euros, avec une part importante en fonctionnement, de 7,5 millions d'euros, et une partie importante de la masse salariale, de 6,5 millions d'euros. L'investissement est de l'ordre de 1,2 million d'euros pour cette année 2019. Il y a quelques recettes, qui sont liées souvent à des remboursements. Les programmes sont des programmes transversaux : la gestion financière, 300 000 €, dont vous en avez une image au travers de la présentation du compte administratif, la gestion des ressources humaines qui regroupent un service de plus de 30 personnes qui assurent en même temps les suivis de formation de tous les agents. Je rappelle que Laval agglomération compte plus de 530 agents. Vous avez le service d'information et de télécommunications, tous les réseaux. Il est très sollicité actuellement avec les visioconférences. Vous avez la gestion du patrimoine bâti et foncier, pour 800 000 €, et la sécurité juridique et les commandes publiques.*

Pour terminer, vous avez les services généraux, qui assurent l'accueil, le courrier et la gestion de l'ensemble des véhicules, pour 400 000 €. Voilà pour l'administration générale.

Nous pouvons passer maintenant aux diapositives suivantes pour le pilotage stratégique et la performance. Dans cette politique publique, nous allons retrouver 900 000 € de fonctionnement essentiellement. C'est la masse salariale. Il y a la vie communautaire, pour 600 000 €. Ce sont les indemnités des élus, les assemblées. Vous avez la communication externe pour 200 000 €. C'est le journal de Laval agglomération, la gestion du site Internet. Puis vous avez la mission performance, qui a été une nouveauté sur le mandat, avec la communication interne. Elle assure la réorganisation de l'organigramme lorsqu'il y a des transferts de compétences ou des mutualisations, et toute la communication nécessaire au bon fonctionnement des services, pour 100 000 €.

François Zocchetto : *Merci, et avec cette dernière mission se trouve donc présentée l'intégralité des comptes de l'année 2019. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Gourvil, vous avez la parole.*

Claude Gourvil : *Monsieur le Président, chers collègues élus, nouveaux, anciens, et ceux qui sont dans une situation particulière, en page deux de votre présentation, une phrase nous semble résumer la façon dont vous voyez les choses. Cette phrase, je la cite, « Une situation financière saine, un endettement maîtrisé et une pression fiscale modérée. » Bien sûr, il est logique que vous présentiez le compte administratif qui retrace votre politique sous un jour favorable.*

Tous les exécutifs l'ont fait, le font et le feront encore. Nous ne pouvons pas vous le reprocher. Nous ne vous reprochons pas non plus, dans l'ensemble, la conduite quotidienne des affaires de l'agglomération, sans heurts ni saccades manifestes, mais en revanche sans grande conviction, dans une routine sans surprise, qui peut se justifier au regard des compétences régulières de l'admiration, mais qui sans doute, ne suffit pas. Ce qui nous inquiète, au-delà d'un pilotage somme toute assez mollasson, c'est l'absence de cap, de vision, d'engagement envers l'avenir. Nous l'avons souvent répété, les grilles d'analyse et les recettes du passé ne suffisent plus, la gestion au jour le jour non plus. Évidemment, quand on a dit cela, on n'a pas encore dit grand-chose. Mais il n'y aura pas de surprise en cette fin de mandat. Nous ne voterons pas votre compte administratif. Ce n'est pas parce que nous sommes les représentants de la minorité lavalloise que nous nous opposons. D'ailleurs, celles et ceux qui suivent les débats et votent au conseil communautaire peuvent constater combien notre attitude est non dogmatique et constructive, y compris quand la critique est nécessaire. Nous ne voterons pas votre compte administratif, car nous n'en partageons pas la responsabilité. Nous n'avons pas voté le budget primitif et nous n'avons pas de représentant dans votre exécutif. Nous ne cautionnons pas non plus l'indolence qui, souvent, caractérise la gouvernance de cette agglomération. Nous regrettons le peu d'anticipation dont vous faites preuve, notamment au regard des grands enjeux sociaux ou environnementaux dont notre agglomération, comme toute collectivité locale, doit s'emparer. Pendant six ans, nous avons certes pas mal critiqué, mais aussi beaucoup proposé. Et force est de constater qu'aucune de nos interventions n'a eu d'écho réel sur la marche en avant de l'agglomération. Alors, nous ne pouvons pas vous reprocher le manque de production de l'agglomération, en termes de plan, évidemment, par exemple. Mais leur contenu n'est pas suffisant... inopérant, voire incohérent quelquefois. J'en cite quelques-uns. Il existe par exemple un projet de territoire, matérialisé par un document un peu ronflant et jargonnant, qui dit tout et son contraire, qui cherche à satisfaire toutes les tendances, même les plus opposées. Chacun peut y trouver satisfaction à son chapitre préféré. Mais personne, en revanche, ne peut en dégager une image cohérente de l'agglomération de demain face aux bouleversements présents et attendus. Il n'est pas étonnant alors que le plan local d'urbanisme intercommunal, adopté par l'agglomération fin 2019, soit du même acabit. Le projet d'aménagement et de développement durable, qui devait en déterminer auparavant les grandes orientations, était déjà particulièrement frileux. Trop de constats n'ont pas de traduction concrète dans le PLUi. Nous l'avons déjà dit à l'époque. C'est particulièrement le cas en termes de préservation et de reconquête de la biodiversité, de lutte contre le réchauffement climatique ou d'économie des ressources. Nous avons à l'époque regretté également la part beaucoup trop importante accordée à la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels. Comment dès lors soutenir et développer l'agriculture périurbaine, la relocalisation de la production et les circuits courts avec une terre qui s'amenuise année après année ?

Nous pouvons citer également le règlement local de publicité intercommunale, adopté lui aussi fin décembre 2019, qui se réfère uniquement au règlement national alors que les collectivités sont autorisées à être plus restrictives. Ainsi, les surfaces et dispositifs dédiés aux publicités auraient pu être plus restreints pour limiter la pollution visuelle. Mais le courage a manqué pour nous libérer du matraquage publicitaire, a fortiori, dans les quartiers de Laval où la publicité grand format est toujours autorisée par le règlement que vous avez adopté, alors qu'elle est interdite dans les zones résidentielles des autres communes. C'est sans compter les panneaux numériques, qui sont de véritables intrusions dans notre environnement visuel, et que vous n'interdisez pas. Je citerai encore le programme local de l'habitat, qui ne se fixe comme objectif d'écohabitat que la mise à l'étude de deux projets. Là, vous comprenez bien que nous n'avons rien de concret et peu d'ambition. C'est dire si la Conférence de Paris en 2015, et je fais un petit retour en arrière, la COP 21, saluée comme une avancée significative dans la prise en compte des défis environnementaux aura eu peu d'effets sur votre réflexion et vos décisions. Nous aurions pu penser que le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération, employés à toutes les sauces, auraient pu trouver là une existence réelle au travers d'une évolution concrète de notre territoire, qui nous aurait rendus exemplaires.

Mais non, rendez-vous raté. Ce compte administratif, donc je ne vais pas balayer l'ensemble des missions, des programmes et des actions, rend tangible un certain nombre d'insuffisances stratégiques ou de volonté politique. Ainsi, seulement 10 000 € pour la stratégie de mobilité dans la mission du même nom, ce qui explique que le plan global de l'espace, encore un plan, soit un véritable serpent de mer dont nous n'avons toujours pas vu l'ombre de la queue.

Dans la même mission, nous trouvons généreusement 50 000 € pour les déplacements doux, sur un total de 15 millions d'euros. Nous trouvons le schéma directeur d'aménagement cyclable, qui vient juste de voir le jour, en fin de mandat, pour des aménagements périphériques et incomplets que nous n'avons pas adoptés, en tout cas la minorité lavalloise. La stratégie environnementale ne bénéficie que de 5 000 € alors qu'elle est primordiale. Nous pouvons aussi regretter les faibles investissements dans le programme déchets, alors que ce budget annexe est très excédentaire. Dans ce programme notamment, la gestion courante est insuffisante. Force est de constater qu'il est particulièrement ronronnant alors que la sensibilisation et la conviction devraient être le moteur des bonnes pratiques, à condition de le vouloir vraiment, d'y consacrer de l'énergie et les budgets nécessaires. Ce qui n'est pas le cas. Je ne multiplierai pas les exemples, dont nous en avons égrainé certains, tout au long de ces six ans, tant vos années se ressemblent, et que nous pouvons trouver au fil de ce compte administratif. Pour finir, nous regrettons que l'évaluation de la politique communautaire soit rendue difficile par l'absence de critères et de tableaux de bord qui permettrait d'en mesurer l'efficacité et surtout d'en améliorer le pilotage. C'est donc au risque de laisser que chaque année, nous l'avons déploré lors de la présentation du rapport annuel en matière de développement durable, et qui pourtant l'exige. Nous retrouvons cette difficulté dans beaucoup de domaines, et non des moindres. Par exemple, dans la mission développement économique et emploi, rien n'indique combien d'emplois ont pu être créés ou sauvegardés au cours de ces six années grâce aux différents dispositifs et aux différentes aides apportées aux entreprises locales, bien que ce soit le cœur de nos équilibres sociaux. Rien ne nous dit que nous faisons bien ou que nous devrions revoir nos dispositions. Finalement, nous naviguons à l'aveugle, ou avec habitude, ou avec routine.

Alors, pour finir, en conclusion, une situation financière saine, un endettement maîtrisé et une pression fiscale modérée : une lecture technico-financière qui vous satisfait, mais qui selon nous ne suffit pas à faire de Laval agglomération, forte de ses 34 communes, un territoire de bien vivre pour tous, à commencer par les plus faibles d'entre nous, qui prépare un avenir durable et solide et qui serait le vrai moteur du département. Monsieur le Président, chers collègues, vous avez tout le loisir de dire que vous n'êtes pas d'accord. Ce serait bien normal.

François Zocchetto : *Merci, Monsieur Gourvil. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non, donc les vice-présidents, qui se sont peut-être sentis visés dans les propos de Monsieur Gourvil, pourront apporter quelques éléments complémentaires. Mais je ne peux pas laisser les propos qui viennent d'être tenus sans réponse. Même si je pense que le rapport lui-même pourrait se suffire, parce qu'il est explicite, exhaustif et il reflète une grande diversité d'actions et aussi d'inspirations. Parce que contrairement à ce que vous venez de dire, Monsieur Gourvil, vous qui vous définissez comme étant l'opposition, l'exécutif de l'agglomération est constitué d'élus qui viennent d'horizons divers, soit qu'ils représentent le monde urbain, soit des communes plus rurales.*

Ils ont aussi des opinions qui sont diverses. Simplement, ils trouvent à travailler ensemble autour d'un projet ambitieux pour l'agglomération. C'est bien ce que nous avons voulu faire depuis six ans. Je ne partage bien évidemment pas votre idée d'une agglomération qui serait quasiment en sommeil. À vous entendre, il ne se passerait rien à Laval. Je laisserai les experts ou les spécialistes, ou ceux qui se présentent aux élections faire des comparaisons entre d'autres périodes qu'a connues notre territoire et la période qui vient de s'écouler. Je ne peux pas être exhaustif, mais je voudrais citer notre action très forte en faveur de l'économie, avec l'agence de développement économique que citait tout à l'heure Yannick Borde, le premier vice-président. C'est une action extrêmement forte puisque nous sommes convaincus que le développement de notre territoire ne peut être assuré, ne serait-ce que financièrement, que par le tissu économique en développement. C'est bien ce qui s'est passé. Lorsque nous avons des recettes fiscales qui augmentent chaque année sans que les taux soient augmentés, c'est-à-dire sans que les impôts augmentent, comme cette année de 3,6 %, cela prouve bien le dynamisme économique. Bien sûr, actuellement, il y a la crise sanitaire.

Mais lorsque nous avons un taux de chômage parmi les plus bas de France, c'était bien sûr parce que les entreprises se développaient, mais c'était aussi parce que l'agglomération savait accompagner les entreprises dans leur développement, par toutes les infrastructures que nous mettons en place. Il y a la réalité virtuelle, il y a tout ce qui tourne autour des transports, des communications, du très haut débit. Dois-je rappeler que nous sommes la première agglomération du Grand Ouest à être 100 % équipé en très haut débit ?

Nous avons aussi marqué notre intérêt pour l'habitat, avec une politique très forte en matière d'habitat. Je vous laisse faire des comparaisons avec les autres communautés d'agglomération et communautés de communes, et même les métropoles. Si vous ramenez les chiffres investis à l'habitant, vous verrez que l'agglomération de Laval investit très fortement pour l'habitat, là aussi dans sa diversité. Sur la culture, cela a été un des grands chantiers de notre mandat, avec la mise en place d'une véritable politique culturelle, partagée dans sa diversité par les 34 communes, et soutenue par des investissements très forts. Excusez du peu, mais l'investissement qui est en train de se faire, le chantier qui se fait pour le conservatoire à rayonnement départemental s'élève à plus de 27 millions d'euros. Si vous pensez que c'est peu, je vous dirai aussi que le projet d'usine des eaux, qui a été évoqué par Bruno Maurin tout à l'heure, est un chiffre de plus de 35 millions d'euros. Que dire de la politique de solidarité, c'est-à-dire la distribution qui est faite en particulier des excédents que nous dégageons par l'agglomération vers les communes ? Alain Boisbouvier a dit que cela représentait plus de 13 millions d'euros, l'année dernière, 13,6 millions d'euros très exactement.

Je terminerai en redisant qu'il serait intéressant de comparer ce qu'était l'agglomération en 2014 et ce qu'elle est aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons pratiqué la mutualisation. Ce qui a conduit à apporter un meilleur service pour un moindre coût. Nous avons opéré de nombreux transferts de compétences. Ils ont été des chantiers extrêmement lourds. Nous avons en effet mis en place des documents d'urbanisme. Cela ne se fait pas en quelques semaines ou en quelques mois. La loi prévoit des délais. Cela prend plusieurs années. Nous avons mis en place en effet un schéma directeur des aménagements cyclables, qui préfigure des travaux lourds qui pourront être faits. Nous avons connecté plus fortement notre territoire avec le reste du monde grâce à la ZAC de la gare et grâce à l'amélioration des relations avec la région rennais. Voilà quelques exemples de ce qui a été fait. Évidemment, c'est en contradiction avec vos commentaires. Vous avez dit vous-même, il s'est bien normal, que nous n'aurions pas la même opinion que vous. En effet, Monsieur Gourvil, je n'ai pas la même opinion que vous, en tout cas sur les sujets que vous venez d'évoquer de façon un peu caricaturale et qui ressemble parfois, malheureusement, à une posture politique, qui n'est d'ailleurs pas forcément votre fait. Mais probablement que vous vous sentez obligé d'occuper cette position d'opposant. Ce n'est pas l'esprit dans lequel nous avons géré l'agglomération depuis six ans. Je formule le vœu d'ailleurs que dans les années qui viendront, nous puissions poursuivre un climat de consensus et d'écoute qui permet de prendre les grandes décisions, justement parce que nous savons anticiper l'avenir et que nous préparons l'avenir sur le territoire de la valable opération. Je passe la parole à Yannick Borde, qui l'a demandée.

Yannick Borde : *Monsieur le Président, vous avez cité beaucoup de choses, donc je ne vais pas nécessairement les reprendre. Je vais faire un vœu pour le mandat qui démarrera à la suite du prochain conseil. C'est que l'opposition lavalloise, quelle qu'elle soit, ne joue pas ce même jeu que vous avez joué pendant six ans, Monsieur Gourvil, autour du conseil communautaire et que, quand on est autour de cette table, tous ensemble, on ne soit pas à l'échelle communautaire en train de régler les comptes lavallois.*

Je voudrais dire trois ou quatre choses. D'abord, il y a beaucoup de nouveaux élus autour de la table et à vous écouter, ils pourraient presque penser qu'il ne s'est pas passé grand-chose sur le mandat qui se termine. Je voudrais les rassurer, mais en même temps, leur dire que c'est un véritable investissement pour l'ensemble des maires d'être aussi à Laval agglomération. Vous êtes quand même un peu dans la caricature sur quelques dossiers. Quand on dit que le PLUi ou que le PADD manque d'ambition, je pense qu'il faut regarder ce qu'était avant la somme de nos PLU et voir ce que nous avons réussi à construire tous ensemble. Il manque des choses, il y a des choses qui évolueront dans les années à venir, et tant mieux. Mais je pense que là, nous avons franchi une vraie étape. François Zocchetto l'a souligné, je souhaite le souligner puisque je le vis à titre professionnel dans beaucoup d'endroits : le PLH de Laval Agglomération est assez exemplaire.

Effectivement, à l'échelle d'une agglomération de notre taille, il y a assez peu d'intercommunalités qui investissent à ce niveau-là. Nous pouvons le dire d'autant plus que c'était déjà le cas avant 2014. Je ne suis donc pas sectaire par rapport à cela.

Sur l'évolution de l'agglomération, François Zocchetto a évoqué le fait que nous pourrions regarder ce qu'était l'agglomération en 2014 et ce qu'elle est devenue en 2020. J'irai un peu plus loin. En regardant ce qu'elle était en 2008, comment a-t-elle évolué entre 2008 et 2014 ? Comment a-t-elle réévolué depuis six ans ? Comme l'a dit François, c'est avec des élus de sensibilité et de compétences diverses et variées.

Puis un dernier mot pour ne pas faire une redite par rapport à ce qu'évoquait le président, je veux bien qu'on ironise un peu sur la situation saine, l'absence de pression fiscale, l'endettement maîtrisé en disant que c'est une lecture technico-financière. C'est sûr que c'est peut-être plus facile à dire aujourd'hui qu'avant le 16 mars. Je pense que nous avons plutôt intérêt aujourd'hui à avoir des collectivités en bonne santé financière parce que les années qui sont devant nous et les mois qui sont devant nous vont certainement être un peu plus durs sur le plan budgétaire. On peut donc toujours ironiser sur cette situation et cette mise en avant, mais par les temps qui courent, je pense que ceux qui ne sont pas capables d'affirmer cela concernant la situation de leurs collectivités locales ont, à mon avis, légitimement plus d'inquiétude à avoir que ceux, comme nous, qui peuvent l'affirmer. Merci.

Gwénaél Poisson : Juste pour revenir sur la partie habitat, je crois que les choses que nous avons entendues sur l'habitat ne sont pas acceptables puisque sur la rénovation de l'habitat privé, je pense que nous sommes une agglomération et même un département où la rénovation de l'habitat privé est en pointe au niveau de la région, pour tout ce qui est rénovation thermique et remise sur le marché d'habitat ancien. Nous sommes également exemplaires au niveau des copropriétés sur la ville de Laval, avec tout ce qui a été fait au niveau des copropriétés pendant ce mandat. Nous avons été cités en exemple au CRHH. Concernant l'habitat public, je n'y reviendrai pas non plus. Nous avons aussi tout l'accompagnement des logements locatifs sociaux sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Parce que justement, nous avons ce PLH qui tient compte de chacune des communes et de leurs besoins en développement. Amener deux logements locatifs sociaux sur une petite commune, c'est justement contribuer à l'évolution de cette commune. C'est important pour les communes de deuxième couronne, voire plus loin maintenant, puisque l'agglomération s'est étendue. Je crois que c'est essentiel. C'est quelque chose d'assez nouveau que nous avons eu. À une époque, c'était difficile dans les communes de première couronne ou de deuxième couronne d'avoir des logements locatifs lorsqu'on en voulait. Sur l'habitat public, je crois donc que c'est essentiel. En plus, sur le nouveau PLH, nous avons quand même des orientations qui sont prises pour reconquérir les cœurs de bourg, les cœurs de ville. Nous favorisons justement les projets qui sont en cœur de ville pour éviter les extensions urbaines. Sur les projets exemplaires, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je le redis, il y a le quartier du Mortier avec Méduane. C'est vraiment quelque chose, au niveau national, qui est un vrai bel exemple de réhabilitation et de reconquête, avec la reconstruction de la ville sur la ville. Mayenne Habitat a commencé également la rénovation du quartier.

Nous avons eu en même temps tout l'accompagnement des copropriétés du Bonaparte. Aussi, quand vous passez dans le quartier Saint-Nicolas aujourd'hui, par rapport à ce que c'était il y a quelques années, le quartier est complètement transformé à la fois sur l'habitat privé et sur l'habitat public. Je pense donc que c'est quelque chose qu'il faut remarquer. Je l'ai déjà dit aussi, mais il y a également le projet du Sémaphore avec Mayenne Habitat aux Fourches, qui est un habitat passif et qui est aussi une première sur le département. Sur l'habitat, voilà ce que je souhaitais redire. Je crois qu'au sein du bureau, nous avons réussi à construire collectivement l'agglomération avec tous les maires de l'agglomération. C'est quelque chose de positif, sans qu'il y ait de débat stérile, comme cela vient d'être dit. Nous ne sommes pas à l'agglomération pour jouer les jeux de l'opposition lavalloise. C'est même assez désagréable quelquefois à suivre. Merci.

Stéphanie Hibon-Arthuis : J'aurais juste voulu ajouter que sur l'emploi, jusqu'au 16 mars, nous avons un taux de 5,5 % de chômeurs. Vous n'êtes pas sans savoir toutes les actions qui ont été mises en place avec les entreprises, notamment l'attractivité. Monsieur Gourvil, vous entendre dire qu'on ne peut pas quantifier et qu'on ne sait pas où on en est de l'emploi... je pense que cela parlait tout seul. Je n'ai pas les chiffres entre 2008 et 2014, 2014 et 2020, mais je suis persuadée que nous avons fait tout ce que nous avons pu pour aider les entreprises, pour arriver, non pas au quasi-plein emploi, parce que vous savez bien qu'en termes économiques, à 5 % de chômeurs, on est en situation de plein emploi... j'ai beaucoup de mal à entendre dire cela.

Je sens quand même une grosse mauvaise foi. Merci.

Louis Michel : Cela a été souligné à la fois par Yannick et par les autres, mais on ne peut pas laisser dire que durant ces six années, il ne s'est rien passé. Il y a eu une extension aussi de Laval Agglomération, qui a donné un dynamisme à cette nouvelle entité. Cela promet des jours intéressants pour la mandature qui s'ouvre, d'avoir un territoire qui a passé les 100 000 habitants. Voilà, c'était pour conforter l'idée que non, on ne peut pas dire qu'on n'a rien fait.

Bruno Maurin : Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par les précédents interlocuteurs, auquel je souscris pleinement. Concernant l'intervention de Monsieur Gourvil, je voudrais lui reconnaître une forme de constance. Mais malheureusement, Monsieur Gourvil, ce n'est pas une constance positive. Parce qu'effectivement, durant six ans, quels que soit les sujets abordés, absolument rien n'a jamais trouvé grâce à vos yeux. Pour ce qui concerne les sujets liés à l'environnement, que vous avez brièvement abordés, ce constat doit également être malheureusement fait et partagé. Je ne vais pas rappeler ce qui a été évoqué, notamment par le président ou par d'autres, y compris lors de la présentation du compte administratif, concernant par exemple l'usine des eaux ou le transfert des compétences eau et assainissement, qui a permis de mutualiser les objectifs et les priorités. Je rappellerai juste, pour l'anecdote tout de même... d'ailleurs, ce n'est pas une anecdote au sens politique ou budgétaire. Par rapport au budget que j'évoquais tout à l'heure, de près de 34 millions, ce n'est pas un montant qui peut sembler très important, mais tout de même. Je parle du 1,5 million d'euros de subvention que l'agglomération a touché du gouvernement de l'époque. Puisque vous avez évoqué la COP 21 de 2015, je me permets de vous rappeler qu'à l'issue de cette COP 21, plus exactement dans le cadre de cette COP 21 et d'un appel à projets qui l'a précédée, qui s'appelait le territoire à énergie positive pour la croissance verte, les projets présentés par Laval Agglomération ont été retenus par le gouvernement. Ce qui a donné lieu à une subvention d'un peu plus de 1 500 000 € à l'époque. Aussi, si un certain nombre de projets n'ont jamais trouvé grâce à vos yeux, voilà au moins un exemple où d'autres que vous, le gouvernement de l'époque en l'occurrence, ont retenu et salué les initiatives et les actions conduites par Laval Agglomération.

François Zocchetto : Merci, je vais passer la parole à Alain Boisbouvier. Juste avant qu'il vous redise quelques mots, je voudrais le remercier devant vous pour le travail très intense qu'il a effectué pendant six ans au service de notre agglomération. Il siégeait déjà avant, mais en tout cas, sur le dernier mandat, je voudrais saluer son action, son sens de l'écoute, sa détermination et l'éclairage qu'il nous a souvent prodigués avec ses compétences professionnelles.

Alain Boisbouvier : Je voudrais simplement dire qu'un mandat, cela correspond aussi à des cycles. Il y a des choses qui ont été mises en place et beaucoup de choses qui sont préparées. Nous avons mis en place la CRV, la réalité virtuelle. Je pense que nous avons amélioré le réseau transport. Cela se fait à chaque DSP et il ne faut pas l'ignorer. Sur le transport aujourd'hui, l'agglomération est dans une dynamique. Mais ce que je voudrais dire aussi, c'est que sur un mandat, on réalise les choses et on est dans l'anticipation. Je crois que c'est surtout de l'anticipation, quand on parlera du Parc Grand Ouest et du parc ferroviaire, là où nous avons des choses qui sont en train de se mettre en place. Mais ce sont également tous les transferts de compétences qui ont été réalisés et la mutualisation. Je pense que c'est de nature à être porteur d'avenir à la fois pour le fonctionnement de l'agglomération et de nos communes. Je voudrais mettre en œuvre aussi quelque chose qui avait été entamé dans d'autres mandats : toute la solidarité et l'accord de solidarité que nous avons eu entre les 34 communes cette année. C'était quelque chose de très important, puisque nous avons regroupé à la fois une communauté de communes et une agglomération. Nous avons trouvé les terrains d'entente pour mettre en place cette solidarité et définir les modalités pour demain.

En conclusion, je préfère laisser une situation saine, une fiscalité stable et un endettement maîtrisé qu'une situation tendue, une fiscalité galopante et un endettement non maîtrisé. Ces conclusions me conviennent bien d'avoir réussi à laisser une agglomération dans un état financier qui lui permet d'anticiper et de faire face à ce qui s'est passé, et notamment à la crise sanitaire et aux nouveaux enjeux qu'elle devra affronter dans les années qui viennent.

François Zocchetto : *Merci pour ce qui peut être en effet la conclusion de ce débat sur les comptes 2019. Mais il y a peut-être d'autres prises de parole ? Allez-y, Monsieur Gourvil. Nous sommes habitués à ce que vous repreniez la parole à chaque fois.*

Claude Gourvil : *Mais comme vous, Monsieur le Président. J'ai bien fait attention, dans mon propos, à ne pas faire de la politique au rétroviseur. Et pourtant, vous avez tenté de le faire en essayant de comparer la situation de 2014 et la situation de 2020. Je voudrais dire que ces deux situations ne sont pas comparables. Il faudrait comparer une situation 2020 à une autre situation 2020, avec une autre équipe. Or, ce n'est pas possible.*

Dire que je caricature est faux. Ce sont plutôt les différents intervenants qui ont repris la parole après vous qui caricaturent mon propos. Parce que je n'ai jamais dit que rien ne s'était passé. Monsieur Maurin dit que rien ne progresse à mes yeux. Ce n'est pas vrai. J'ai dit dans mon propos que le groupe auquel j'appartiens n'est pas l'opposition, mais la minorité lavalloise. Je n'ai pas parlé d'une opposition. Nous avons une attitude constructive. Pour ma part, et Alain Boisbouvier le sait, ma présence régulière en commission prouve ma participation positive et active au travail. Je voulais dire aussi que vous pourriez peut-être me remercier finalement de vous avoir permis de mettre en valeur ce que vous pensiez avoir fait de bien. Je ne dis pas que rien ne s'est passé, au contraire. Mais notre propos est de dire que de toute façon, on ne bâtit pas sur rien. Vous avez cité la ZAC de la gare, le PLH. On peut citer l'eau et l'assainissement, les déchets. Vous bâtissez sur quelque chose qui a été fait auparavant. Il ne faut donc pas dire qu'il ne s'est rien passé ou qu'il ne s'est pas passé quelque chose d'intéressant entre 2008 et 2014, alors qu'entre 2014 et 2020, cela aurait été formidable. Notre propos, et ce n'est pas une posture politique, je le regrette, Monsieur le Président... et d'ailleurs, je ne joue pas à un jeu. La politique n'est pas un jeu. C'est quelque chose de responsable et de sérieux, même s'il y a un côté ludique, entre nous. Je ne joue pas. Ce que je dis aujourd'hui, au nom de notre groupe, c'est ce que nous avons répété pendant six ans, toujours avec une constance qui lasse Monsieur Maurin. Mais au moins, c'est une certaine constance. Ensuite, on nous parle du Parc Grand Ouest. Désolé, j'avais prévu d'en parler. Je ne l'ai pas fait exprès. Mais le Parc Grand Ouest a quand même une gouvernance totalement erratique. Maintenant, effectivement, les choses vont peut-être rentrer dans l'ordre. Cela doit nous coûter un peu de sous. On ne sait pas trop ce qui va se passer dans ce Parc Grand Ouest. Bien sûr, sur ce mandat, ce que vous dites de la dynamique économique n'est pas réfutable. Les indicateurs sont là. La CFE, la CVAE, le versement transport le prouvent. Ce que nous demandons, c'est comment on peut évaluer tout cela, en dehors de ces indicateurs financiers, le bien-être des habitants de Laval agglomération. Quand je cite le PLH, bien entendu, je cite une petite partie qui, au regard des grands enjeux, notamment environnementaux et sociaux, n'est pas suffisante. Pour le reste, vous le faites très bien. Vous mettez bien en valeur ce que vous avez fait, grâce aussi à notre participation.

S'il vous plaît donc, pas de caricature dans un sens ni dans l'autre. Pour ma part, je ne suis pas de mauvaise foi, comme a pu le dire Stéphanie Hibon-Arthuis. Ce sera ma dernière intervention, très probablement, pour ce conseil communautaire et pour la ville.

François Zocchetto : *Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non, alors pour les nouveaux élus, je vais donner une petite explication. Lorsque nous votons le compte administratif, le président de l'assemblée, que ce soit le maire ou le président de l'agglomération, doit se retirer. Je vais donc me retirer temporairement et je vais passer la présidence à Yannick Borde, qui fera voter le compte administratif.*

Yannick Borde : *Merci, Monsieur le Président. C'est le même exercice que précédemment, avec la même technologie. Sur le vote du compte administratif, qui souhaite voter contre ? Qui souhaite obtenir ? Je n'ai pas une vision complète des votes, mais je suppose qu'il est adopté à la majorité. Merci.*

François Zocchetto : *Je passe la parole à Yannick Borde.*

François Zocchetto : *Merci. Je reprends donc ma place. Je passe la parole à Jean-Marc Bouhours pour vous exposer le dispositif de prime exceptionnelle lié à la crise sanitaire.*

Les annexes du compte administratif 2019 sont disponibles au service assemblées

- **CC44 PRIME EXCEPTIONNELLE LIÉE À LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

Jean-Marc Bouhours, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Depuis le 17 mars 2020, la collectivité est confrontée à une crise sanitaire d'ampleur, et continue de répondre aux besoins des usagers.

Dans ce cadre, plusieurs agents publics et privés sont restés mobilisés, en continuant à assurer leur mission ou en apportant un renfort auprès des services fortement impactés.

Afin de reconnaître cette mobilisation, une prime exceptionnelle liée à cette crise sanitaire sera attribuée aux agents concernés quel que soit leur statut (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou contractuels de droit privé), selon les conditions suivantes :

- niveau 1 : pour les agents présents sur le terrain, en contact direct avec du public ou exposés au risque Covid-19 sur l'espace public : prime de 1 000 € proratisée selon le temps de présence sur site entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020 inclus,

- niveau 2 :

- 2-1 : pour les agents présents physiquement mais n'ayant pas été en contact avec le public ou au risque Covid-19 sur l'espace public : prime de 500 € proratisée selon le temps de présence sur site entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020 inclus.
- 2-2 : pour les agents ayant connu un surcroît de travail significatif lié à la crise sanitaire sur la totalité de la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus : prime de 500 €.

Pour le niveau 1 et le niveau 2-1, l'agent devra être présent, sur demande de l'administration, au moins 5 jours, consécutifs ou discontinus, entre le 17 mars et le 10 mai 2020 inclus.

Cette prime sera versée en une seule fois, sur la paye de juin 2020.

Les agents qui continuent d'assurer un renfort à compter du 11 mai 2020 dans les services mobilisés par cette crise percevront une prime exceptionnelle dans les mêmes conditions que ceux du niveau 1.

Cette prime sera attribuée le mois suivant, sur la base des plannings effectifs des agents.

Conformément à la loi de finances et au décret, cette prime est défiscalisée et exonérée de contributions et cotisations sociales et son montant maximum est de 1 000 €

II - Impact budgétaire et financier

Les dépenses afférentes à la mise en place de cette prime exceptionnelle sont prévues dans les crédits annuels fixés aux différents budgets de la collectivité.

Jean-Marc Bouhours : *Merci, Monsieur le Président. La prime exceptionnelle, qui est liée à la crise sanitaire, est un dispositif qui a été mis en place par le gouvernement. Laval agglomération a souhaité s'y associer. La crise sanitaire a été entamée le 17 mars 2020. Dans ce cadre, un certain nombre d'agents sont restés mobilisés. Ils ont continué d'assurer leur mission. Ils ont apporté un renfort auprès des services qui étaient fortement impactés. Afin de reconnaître cette mobilisation, cette prime exceptionnelle sera attribuée selon des conditions qui sont sur un classement qui a été effectué à deux niveaux : le niveau un de prime concerne les agents présents sur le terrain, donc en contact direct avec du public, ou bien exposés au risque Covid-19 sur l'espace public. Pour ces agents de niveau un, une prime de 1 000 € est accordée. Elle est proratisée bien entendu selon le temps de présence sur site, avec un laps de temps compris entre le 17 mars et le 10 mai inclus.*

Concernant les agents qui ont été classés en niveau deux, il y a deux catégories : 2.1, les agents présents physiquement, mais n'ayant pas été en contact avec le public ou au risque Covid-19 sur l'espace public. C'est une prime de 500 €, proratisée également sur le temps de présence entre le 17 mars et le 10 mai. Puis la dernière catégorie, la seconde sous-catégorie du niveau deux, ce sont les agents ayant connu un surcroît de travail significatif lié à cette crise sur la totalité de la période du 17 mars au 10 mai. Pour ces agents, c'est une prime de 500 € également. Pour le niveau un et le niveau 2.1, l'agent devra avoir été présent sur demande de l'administration, avec un minimum de cinq jours, continus ou discontinus, compris entre les deux dates évoquées tout à l'heure. Cette prime sera versée fin juin, en une seule fois. C'est d'ailleurs pour cela que la délibération doit se faire aujourd'hui. Les agents qui continuent, parce que ce n'est pas terminé, d'assurer un renfort à compter du 11 mai, dans les services mobilisés par cette crise, percevront une autre prime exceptionnelle, qui sera perçue dans les mêmes conditions que les agents de niveau un. Cette prime sera attribuée le mois prochain, sur la base des plannings qui continuent de courir. Cette prime est défiscalisée, conformément à la loi de finances. Concernant l'impact financier, ce qui est écrit dans le projet de délibération n'est pas tout à fait juste. Ce n'était pas prévu dans les crédits, bien entendu. Il y a effectivement, sans doute, une marge dans les crédits des ressources humaines. Pour autant, s'il y a un dépassement, elle fera l'objet d'une décision modificative.

Un petit commentaire sur cette délibération qui est soumise au vote. Cette délibération résulte d'un échange assez long avec les représentants du personnel, échange qui a commencé début avril. Il y a eu cinq réunions en deux mois avec les représentants des organisations syndicales. La démarche a été largement consensuelle, même s'il a fallu quand même refuser peut-être certaines demandes, notamment en matière de télétravail. Les critères qui ont été retenus sont le surcroît de travail significatif, qui représente peu d'agents. C'est une dizaine d'agents au maximum. Sur l'autre critère, le présentiel, il faut revenir sur le fait que ce déconfinement ne doit pas nous faire oublier le contexte dans lequel nous nous trouvons le 17 mars. Le gouvernement avait instauré le confinement et tous les messages exigeaient de rester chez soi. Ils étaient très fermes, ces messages, afin d'éviter la propagation du virus. Malgré cela, l'administration de Laval agglomération a demandé à des agents de rompre ce confinement et de faire fonctionner un certain nombre de services. C'est cette période qui n'est pas si lointaine que nous ne pouvons pas oublier. Cela faisait partie aussi des discussions que nous avons eues avec les représentants des organisations syndicales. Le présentiel a été valorisé pour les agents qui sont les plus exposés. Nous pensons bien sûr principalement aux agents de la collecte des déchets. Ce n'était pas non plus exempt de risques pour le service des eaux et de l'assainissement, pour certains agents qui étaient concernés et qui sont concernés par cette exposition. Il n'y a pas de prime en soi pour les agents qui ont juste continué à faire leur travail. Il n'y a pas eu de prime pour ces agents. Aussi, pour la grande majorité des agents qui ont continué à faire du télétravail, il n'y a pas de prime attribuée. Le principe étant d'avoir un surcroît de travail significatif. En revanche, il a été estimé qu'il aurait été inéquitable de ne pas récompenser la rupture imposée par l'employeur avec les règles de confinement qui visaient à protéger la santé de chacun, donc pour ceux qui étaient sollicités pour se déplacer. La prime est proportionnelle au temps passé. Pour quelqu'un qui est sur deux semaines, qui est en niveau deux, qui a 500 €, cela lui apporte une prime de 125 €. Pour ce qui est de l'enveloppe globale, elle se situe à 62 000 € pour l'ensemble des agents et sur les deux niveaux. Il faut en retirer une part parce qu'un certain nombre d'agents sont mutualisés. Forcément, dans le cadre de la mutualisation, Laval prendra sa part de l'apport de la prime, estimée à 9 000 €. Aussi, le net pour Laval agglomération se situera autour de 53 000 €. Il faut aussi préciser que ce n'est pas le seul élément de la discussion que nous avons pu avoir pendant toute cette période avec les organisations syndicales.

Toute la gestion RH a mis en place également le fait d'imposer, et il fallait trouver une contrepartie dans les négociations, la pose d'une semaine de congé et le retrait des RTT pour un grand nombre d'agents sur toute la période, d'une façon à ne pas trop stocker de congés pour les mois qui vont venir maintenant.

Au-delà de cette prime, qui a nécessité cette délibération, le travail des services qui ont géré la crise, et je souhaitais le souligner ici aujourd'hui, a été remarquable. Je voulais aussi souligner qu'y compris avec les délégués syndicaux, le dialogue a été positif, constructif. Les représentants syndicaux ont véritablement joué leur rôle de relais en tant que représentants des personnels. Les échanges ont toujours permis de régler des situations qui étaient vraiment au cas par cas, et très particulières.

J'ai d'ailleurs salué ce travail collaboratif et la qualité du dialogue en remerciant directement les personnels et les représentants du personnel, qui se sont vraiment impliqués dans cette période difficile pour la collectivité.

François Zocchetto : *Merci, je m'associe également aux remerciements qui ont été faits vis-à-vis des agents. Il y a les cadres, l'équipe de direction générale qui a été fortement mobilisée, et aussi beaucoup d'agents dans des services très diversifiés, qui n'ont pas craint de passer du temps, parfois de prendre aussi des risques dans le contexte qui était celui d'il y a quelques semaines, pour assurer le service à la population. Pour que votre information soit complète, Jean-Marc Bouhours a dit que le coût pour l'agglomération serait de l'ordre de 50 000 €. Il faut savoir que sur cette somme, environ 30 000 € seront versés aux agents qui travaillent dans le secteur des déchets. Je crois que Yannick Borde a demandé la parole.*

Yannick Borde : *Merci, Monsieur le Président. Je vais commencer par dire ce que je vais faire en termes de vote. Je vais m'abstenir sur cette délibération. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous venons de vivre, et ce n'est certainement pas totalement fini, une période assez exceptionnelle et que dans cette période assez exceptionnelle, certaines fonctions ont été plus exposées que d'autres. Il n'y a pas de débat sur le personnel des établissements de santé, soignants comme non-soignants d'ailleurs. Parce que souvent, on s'arrête aux soignants alors qu'il faut aussi penser aux non-soignants. C'est peut-être à un degré moindre, mais il y a aussi parfois des instituteurs qui ont été mis à contribution dans le cadre de l'accueil des enfants. Mais je crois que les agents de Laval agglomération sont dans une situation assez différente. Quand je lis la note, que je trouve très sincèrement beaucoup trop succincte pour un sujet de cette nature, les critères, qui me semblent trop résumés, me semblent assez peu adaptés et peu justifiés par rapport à un certain nombre de cas. Moi, je n'arrive pas à identifier, sur les dernières précisions que vous avez apportées, exactement les agents qui peuvent être concernés notamment par le niveau un. Nous avons peut-être une lecture un peu différente de la notion du confinement tel qu'elle avait été annoncée. Le confinement était imposé si des solutions de télétravail n'étaient pas possibles et si la fonction couverte par l'agent, le collaborateur, quel que soit son secteur d'activité, n'était pas considérée comme vitale pour l'entreprise. Vous avez vu, dans tout le secteur « privé », les entreprises fermer plutôt assez rapidement le 16 et 17 mars, et nous avons tous fait pareil dans nos collectivités, mais très vite aussi remettre en forme et en action un certain nombre de fonctions, qu'on appelle vitales. Après, cette notion peut être différente pour les uns et les autres. Et bien évidemment, s'il était demandé à ces collaborateurs ou à ces agents de lever la notion de confinement, tout cela devait se faire dans le respect des règles sanitaires pour chacun d'entre eux, que ce soit en matière de relations avec le public, qui bien évidemment étaient à éviter le plus possible. Il s'agissait également, s'il devait y avoir un peu de proximité dans les conditions de travail, de faire en sorte que les conditions sanitaires soient respectées. Aussi, le retour au présentiel n'a jamais été interdit par le confinement. Ce n'était pas la priorité, nécessairement. Mais cela n'a jamais été quelque chose qui devait venir et qui devait absolument relever de l'exceptionnel.*

Je pense qu'à partir du moment où nous, employeur, Laval agglomération, avons respecté les règles sanitaires vis-à-vis des agents à qui nous avons demandé de revenir, il n'est pas certain que cela justifie nécessairement pour l'ensemble un système de prime. Je mets de côté, et j'y reviendrai après, ceux qui ont eu une surcharge de travail.

Je sais un peu ce qu'on va m'opposer, parce que j'en ai déjà parlé à plusieurs d'entre vous.

On va me dire « oui, mais un certain nombre d'agents ne sont pas revenus, qui sont rémunérés malgré tout ». C'est le statut de la fonction publique. Si nous n'étions pas dans la fonction publique, ce serait le statut du chômage partiel. Dans tous les cas, c'est de l'argent public. Ce n'est pas la même poche, mais c'est de l'argent public. Aussi, ce n'est pas le sujet, parce que c'est le statut qui veut cela. La fonction ne nécessitait pas une présence. La fonction ne pouvait pas être couverte en télétravail. Dont acte, et c'est comme cela que cela se passe. Mais je ne pense pas que pour autant, ceux qui sont revenus sur leurs fonctions, pour une fonction classique et habituelle, aient été dans des conditions de travail aussi exceptionnelles qu'on a parfois l'air de le comprendre. Moi, je ne voudrais pas rajouter une anomalie à d'autres anomalies. Je ne voterai pas cette résolution sur la façon dont elle est présentée. Je regrette, et je l'ai dit, qu'elle soit bloquée. C'est-à-dire que j'aurais presque pu voter un bout du niveau un si nous avions eu une vraie précision des fonctions concernées.

J'aurais sans doute voté le point 2.2. C'est-à-dire que des agents, dans toutes nos collectivités, ont certainement eu un surcroît de travail. Il a fallu réorganiser tout un tas de choses. Cela aurait pu s'entendre. Mais une décision un peu générale... et d'ailleurs, je ne comprends absolument pas la décision concernant la continuité d'assurer le renfort. Aussi, pour cet ensemble de raisons, je m'abstiendrai sur cette délibération.

François Zocchetto : C'est noté. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Claude Gourvil.

Claude Gourvil : Après ce que je viens d'entendre, c'est difficile de se taire. Je comprends ce que dit Yannick Borde, mais nous ne partageons pas ce point de vue. Vous nous avez dit tout à l'heure que nous avons une posture politique, etc. Nous allons vous faire la preuve que nous n'avons pas de posture politique d'opposition. Je crois qu'il est important d'envoyer des signaux aux agents. Certes, la délibération manque de détails, manque de précision. Mais il est important d'envoyer une autre considération sous la forme d'une prime, quelle qu'elle soit, proratisée au temps de présence. Sans compter que certains agents ont été mis en difficulté supplémentaire puisqu'ils devaient familialement, peut-être, conserver leurs enfants à la maison. Cela a posé un certain nombre de difficultés, qu'il faut forcément prendre en compte. Nous faisons confiance à Jean-Marc Bouhours dans le travail qu'il a mené avec les organisations professionnelles. Nous lui faisons confiance pour la gestion et la distribution de cette prime, qui doit être équitable, juste et rendre hommage aux agents de l'agglomération qui ont continué à travailler, et qui, pour certains, ont pris des risques et ont eu une surcharge de travail.

Bernard Bourgeois : J'avais peut-être eu, comme Yannick Borde, une lecture un peu littérale du texte. Je m'étais basé effectivement essentiellement sur la notion de surcroît de travail. Ce qui me gêne dans cette prime, c'est que finalement, il y a des interprétations différentes d'un service à un autre.

Gwénaél Poisson : Je m'interrogeais aussi sur la partie 2.1, pour ceux qui ont fait leur travail, qui étaient présents physiquement. C'est quelque chose sur lequel nous sommes aussi en train de travailler dans nos collectivités. Parce qu'effectivement, nous avons eu des gens qui sont allés au front. De ce côté-là, il n'y a pas de souci. Que ce soit le personnel dans notre résidence autonomie ou les policiers municipaux ou les agents techniques, ils ont été à la manœuvre tous les jours, ceux qui ont eu un surcroît de travail aussi. Mais c'est vrai que je m'interrogeais sur ceux qui n'ont fait que leur travail, même s'ils étaient présents physiquement. Cela pose donc la question de l'harmonisation entre l'agglomération et nos communes. C'est toujours le risque d'un décalage trop important entre ce que nous faisons dans nos communes pour nos agents et ce qui se passe sur l'agglomération. C'est la seule interrogation que j'ai sur cette délibération. Mais qu'il y ait une prime pour ceux qui étaient vraiment sur le terrain et qui ont eu un surcroît de travail, c'est tout à fait normal.

Bruno Maurin : Je voudrais simplement dire que je souscris aux critères qui ont été retenus et négociés avec les partenaires sociaux pour l'attribution de cette prime. Au-delà de cela, je voudrais simplement apporter, à titre personnel, le témoignage qui est le mien concernant l'implication des agents avec lesquelles j'ai été en contact, par l'intermédiaire de leur hiérarchie en tout cas.

Je pense notamment aux agents du service de la régie de l'eau et de l'assainissement, et plus particulièrement encore aux agents du service de la collecte des déchets. Parce qu'ils ont été confrontés à des situations compliquées en termes d'exposition sanitaire, compliquées en termes d'exigences formulées par les uns ou les autres. Je pense que pour ceux-là en tout cas, la prime est pleinement justifiée. Quant à moi, je n'ai pas de réserve sur des critères qui, encore une fois, ont été négociés avec les partenaires sociaux.

Jean-Marc Bouhours : *Quelques mots pour donner des précisions sur les services qui sont concernés : il y a quand même eu des agents qui ont été volontaires, qui étaient dans des services administratifs ou autres, pour renforcer le CCAS et être dans les EHPAD. Il y a une dizaine d'agents dans cette situation. Bruno Maurin l'a dit tout à l'heure, mais principalement, au niveau un, ce sont les agents des services déchets. Cela concerne 37 agents, plus les agents des déchetteries. C'est donc 45 agents qui sont concernés par cette prime.*

Effectivement, il y a également les agents des traitements des eaux usées parce que les boues pouvaient contenir le virus et ne pouvaient pas être épandues. Il a donc fallu adopter une situation particulière et ils étaient effectivement exposés, tout comme les agents de la production d'eau potable et du SPANC. Voilà les principaux services qui ont été marqués sur le niveau un.

Sur le niveau deux, nous retrouvons principalement des agents qui étaient mobilisés au niveau des ressources humaines et également dans des services qui devaient se déplacer pour organiser les choses.

Je voulais répondre aussi à la question que nous pouvons être amenés à nous poser sur la comparaison avec nos différentes collectivités. Il faut être assez vigilant et très prudent sur les notions de comparaison. L'égalité de traitement des agents entre nos collectivités et Laval agglomération peut être périlleuse. Sur le mandat, nous avons mené un certain nombre de négociations avec les organisations syndicales. Nous n'avons pas mené de comparaisons avec nos communes. Cela me semble sain. Nos collectivités ont toutes des histoires différentes en matière de ressources humaines. Les tailles sont très différentes. Certaines communes ont moins de 10 agents, d'autres en ont moins de 50. Laval agglomération et la ville, c'est plus de 1500 agents. Pour ces collectivités, les régimes indemnitaires ne sont pas les mêmes. L'organisation du temps de travail n'est pas la même. Les participations des collectivités sur les complémentaires ou en cas de perte de salaire ne sont pas les mêmes. Les primes de fin d'année ne sont pas les mêmes. Pour certains, les tickets-repas sont différents. D'autres adhèrent au CNAS et d'autres non. Je pense aussi, pour la ville de Laval, au COSEM. Tout cela fait que ces différences existent encore. Ce sont aujourd'hui les assemblées délibérantes qui décident. Là, nous sommes en train de décider pour Laval Agglomération et je mets effectivement un point de vigilance à apporter sur cette comparaison, qui peut être assez périlleuse pour l'avenir.

François Zocchetto : *Merci pour cet échange. Je propose que nous passions au vote.*

Certains parmi vous sont-ils contre la délibération afférente aux primes ? Je ne vois pas de voix contre. Y en a-t-il qui s'abstiennent ? Je les appelle à se manifester, si c'est le cas. Nous avons 12 abstentions. La délibération est donc adoptée.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 044 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

PRIME EXCEPTIONNELLE LIÉE À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Rapporteur : Jean-Marc Bouhours

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, et notamment son article 11,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID 19,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dans la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale,

Considérant la volonté de l'autorité de reconnaître le travail effectuée par les agents mobilisés pendant la crise sanitaire,

Considérant la nécessité de distinguer les agents ayant été confrontés au risque Covid-19 de ceux non exposés,

Considérant l'avis favorable des représentants du personnel,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire Covid-19.

Cette prime sera attribuée aux agents concernés, quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire, contractuel de droit public ou contractuel de droit privé) dans les conditions suivantes :

- niveau 1 : pour les agents présents sur le terrain, en contact direct avec du public ou exposés au risque Covid-19 sur l'espace public : prime de 1 000€ proratisée selon le temps de présence sur site entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020 inclus,

- niveau 2 :

- 2-1 : pour les agents présents physiquement mais n'ayant pas été en contact avec le public ou au risque Covid-19 sur l'espace public : prime de 500 € proratisée selon le temps de présence sur site entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020 inclus.

- 2-2 : pour les agents ayant connu un surcroît de travail significatif lié à la crise sanitaire sur la totalité de la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus : prime de 500 €.

Pour le niveau 1 et le niveau 2-1, l'agent devra être présent, sur demande de l'administration, au moins 5 jours, consécutifs ou discontinus, entre le 17 mars et le 10 mai 2020 inclus.

Les agents qui continuent d'assurer un renfort à compter du 11 mai 2020 dans les services mobilisés par cette crise percevront une prime exceptionnelle dans les mêmes conditions que ceux du niveau 1.

Article 2

La prime sera versée :

- en une seule fois, sur la paye de juin 2020, pour chaque agent concerné,
- chaque mois suivant le planning effectué pour les agents qui continuent à compter du 11 mai 2020 de renforcer les services mobilisés.

Cette prime est défiscalisée et exonérée de contributions et cotisations sociales et son montant maximum est de 1000 €.

Article 3

Le crédit global à retenir pour cette prime est effectué sur la base des effectifs mobilisés pendant cette crise sanitaire.

Article 4

La dépense résultant de cette prime sera prélevée sur les crédits inscrits annuellement aux budgets concernés de la collectivité.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, douze conseillers communautaires s'étant abstenus (Pierre Besançon, Yannick Borde, Anne-Marie Janvier, Anthony Roullier, Christelle Alexandre, Mickaël Marquet, Corinne Segretain, Jean-Marc Coignard, Jean-Pierre Thiot, David Cardoso, Jérôme Allaire, Christian Lefort).

François Zocchetto : *Nous prenons la délibération suivante, qui est présentée par Alain Guinoiseau, et qui fait partie des mesures de soutien à l'économie. C'est l'annulation de loyers dans le secteur du tourisme.*

- **CC45 MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE – ANNULATION DE LOYERS LIÉS AU TOURISME**

Alain Guinoiseau, Vice-président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

La crise sanitaire liée au Covid-19 impacte très fortement l'ensemble de notre tissu économique et sans doute plus encore les petites entreprises. Elles ont subi des pertes de recettes consécutives, soit aux fermetures administratives pour les commerces de restauration, soit à l'impossibilité pour les clients de venir auprès d'elles pendant la période de confinement.

Face aux difficultés financières qui en résultent, ces entreprises cherchent à réduire leurs charges ; certaines, locataires de bâtiments propriété de Laval Agglomération, ont sollicité l'effacement temporaire de leurs loyers.

Dans le cadre du dispositif global de soutien à l'économie et après analyse approfondie de la demande et de ses conséquences financières pour Laval Agglomération, il vous est proposé de ne pas émettre de titres de recettes pour les loyers de bâtiments liés au tourisme pour les périodes ci-dessous indiquées, soit :

Communes	Site	Bénéficiaires	Période	Objet	Montant H.T annulé
Laval	Halte Fluviale	M. Régnier La Corévatine	mi-mars à fin juin	convention d'occupation et d'exploitation du 8 mars 2019	438
Entrammes	Halte Fluviale	Ar'nautik	mars à mai	Bail dérogatoire du 23 décembre 2019	600

II - Impact budgétaire et financier

Cette mesure représente un coût global pour Laval Agglomération de 1 038 €.

Alain Guinoiseau : *Nous avons deux petites entreprises de restaurations qui sont situées, l'une, sur la halte fluviale d'Entrammes, et l'autre, sur la halte fluviale de Laval, qui sollicitent l'effacement temporaire de leur loyer. Ce sont deux entreprises de restauration qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire. Elles ont dû fermer pour des raisons administratives, avec une perte de leurs clients, logiquement. Le montant de ces loyers annulés, pour la halte fluviale de Laval, correspond à 438 €, et pour Entrammes à 600 €. Le coût global pour l'agglomération se monte à 1038 €.*

François Zocchetto : *Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.*

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 045 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE– ANNULATION DE LOYERS LIÉS AU TOURISME

Rapporteur : Alain Guinoiseau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant la crise sanitaire liée au Covid-19 et son impact sur l'activité économique du territoire en matière de tourisme,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les loyers des bâtiments liés au tourisme propriété de Laval Agglomération sont annulés selon le tableau ci-dessous :

Communes	Site	Bénéficiaires	Période	Objet	Montant H.T annulé
Laval	Halte Fluviale	M. Régnier La Corévatine	mi-mars à fin juin	convention d'occupation et d'exploitation du 8 mars 2019	438
Entrammes	Halte Fluviale	Ar'nautik	mars à mai	Bail dérogatoire du 23 décembre 2019	600

Article 2

Les titres de recettes correspondant ne seront pas émis à l'encontre des bénéficiaires.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

François Zocchetto : *Toujours pour les mesures liées à la crise sanitaire, présentée par Christian Lefort, l'annulation de quelques loyers dans le domaine du sport.*

- **CC46 MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE – ANNULATION DE LOYERS LIÉS AU SPORT**

Christian Lefort, Vice-président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

La crise sanitaire liée au Covid-19 impacte très fortement l'ensemble de notre tissu économique et notamment les petites entreprises de restauration privées de clientèle pendant la période de confinement.

Elle concerne également le Stade Lavallois Mayenne Football Club, en tant qu'association sportive locataire d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Cette association a subi des pertes de recettes consécutives à l'arrêt de l'ensemble des compétitions sportives de football, dans le respect des directives de la Fédération Française de Football et des préconisations gouvernementales.

Pour faire face à des difficultés financières, ces acteurs locataires de bâtiments propriété de Laval Agglomération, cherchent à réduire leurs charges en sollicitant l'effacement temporaire de leurs loyers.

Dans le cadre du dispositif global de soutien à l'économie et après analyse approfondie des demandes et de leurs conséquences financières pour Laval Agglomération, il vous est proposé de ne pas émettre de titres de recettes pour les loyers de bâtiments ou équipements pour les périodes ci-dessous indiquées, soit :

Commune	Site	Bénéficiaires	Période	Objet	Montant H.T annulé
Changé	Golf	Resto Le Green	mi-mars à fin juin	Bail commercial du 26 janvier 2017	12 721
Laval	Stade Le Basser	Stade Lavallois MFC	mi-mars à fin juin	Convention d'occupation du 2 septembre 2019	10 693
Laval	Plaine des Gandonnières	Stade Lavallois MFC	mi-mars à fin juin	Bail commercial du 31 mai 2013	5 961

II - Impact budgétaire et financier

Cette mesure représente un coût global pour Laval Agglomération de 29 375 €.

Christian Lefort : *Oui, dans le sport ou en lien avec le sport, puisqu'il s'agit des activités de deux locataires de Laval agglomération qui sont touchés par la crise sanitaire. Il s'agit d'abord du Resto Le Green, qui est installé sur le golf à Changé. L'autre locataire est le Stade Lavallois Mayenne football club, qui a une convention d'occupation pour le stade Le Basser et la Plaine des Gandonnières, et qui n'a plus d'activité depuis le 12 mars. Puisque comme vous le savez, le sport collectif est interdit et tous les championnats de football ont été stoppés. La période est donc de mi-mars à fin juin. Le Resto Le Green a quand même rouvert depuis quelques jours, mais dans des conditions économiques difficiles, comme vous pouvez le supposer. Ces annulations de loyers proposées sont, pour le Resto Le Green, de 12 721 €, pour le Stade Lavallois Mayenne football club, de 10 693 € pour la convention d'occupation du stade Le Basser, et de 5 961 € pour la Plaine des Gandonnières, et ce de mi-mars à fin juin pour les deux bénéficiaires.*

François Zocchetto : *Merci. Avez-vous des questions ? Non. Je mets aux voix.*

Qui est contre ? Il y a deux voix contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est donc adopté.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 046 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE– ANNULATION DE LOYERS LIÉS AU SPORT

Rapporteur : Christian Lefort
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant la crise sanitaire liée au Covid-19 et son impact sur l'activité économique du territoire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les loyers des bâtiments économiques liés au tourisme propriété de Laval Agglomération sont annulés selon le tableau ci-dessous :

Commune	Site	Bénéficiaires	Période	Objet	Montant H.T annulé
Changé	Golf	Resto Le Green	mi-mars à fin juin	Bail commercial du 26 janvier 2017	12 721
Laval	Stade Le Bas-ser	Stade Lavallois MFC	mi-mars à fin juin	Convention d'occupation du 2 septembre 2019	10 693
Laval	Plaine des Gandonnières	Stade Lavallois MFC	mi-mars à fin juin	Bail commercial du 31 mai 2013	5 961

Article 2

Les titres de recettes correspondant ne seront pas émis à l'encontre des bénéficiaires.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires ayant voté contre (André Delefosse et Anthony Roullier) et un conseiller communautaire s'étant abstenu (Gwénaél Poisson).

François Zocchetto : *Toujours des mesures concernant la crise sanitaire, cette fois-ci pour le conservatoire de musique et de danse. Didier Pillon pour le dégrèvement partiel de la cotisation payée par les parents.*

• **CC47 CONSERVATOIRE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉGRÈVEMENT PARTIEL DE LA COTISATION 2019 - 2020**

Didier Pillon, Vice-président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Les tarifs en vigueur des prestations offertes par le Conservatoire Laval Agglomération ont été fixés par délibération du Conseil communautaire en date du 19 mars 2019.

Chaque élève règle une cotisation annuelle correspondant à l'activité pour laquelle il est inscrit.

Le tarif annuel est basé sur l'application d'un taux d'effort calculé en fonction du quotient familial de l'élève. Le forfait annuel, en fonction de la discipline suivie par l'élève, s'élève de 22 € à 370 € pour 34 semaines de cours.

Depuis le 17 mars, en raison du COVID 19, les élèves du conservatoire ne bénéficient pas de cours en présentiel et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Compte tenu du désagrément occasionné, il est proposé, à titre exceptionnel, d'appliquer un remboursement de 16% sur le montant de la cotisation annuelle à toutes les familles. Ce qui correspond à 50% de réduction sur le trimestre impacté.

Ce dégrèvement s'appliquera de façon différente en fonction du mode de règlement choisi par les familles :

- sous forme de remboursement pour les familles ayant réglé leur facture au comptant,
- une facture déduite de la réduction appliquée pour les familles réglant par prélèvement.

II - Impact budgétaire et financier

Le montant total du dégrèvement est évalué à 73 642 €.

Didier Pillon : *Je rappelle à tous les nouveaux élus que le conservatoire est maintenant géré entièrement par l'agglomération et que la totalité des cotisations est centralisée au niveau de l'agglomération. Ce qui veut dire que nous avons des cotisations qui tiennent compte d'un taux d'effort. Ce qui fait que chacune des familles a un tarif spécifique en fonction des programmes que suivent les enfants. Je dirais rapidement que pour la discipline et la qualité des enseignements individuels ou collectifs, les demandes aux familles s'élèvent en gros entre 22 € et 370 € pour 34 semaines en cours. Or, depuis le 17 mars, même si les élèves du conservatoire ont bénéficié de cours, il y a eu évidemment une transformation. C'est pour cela qu'il est proposé maintenant à l'agglomération d'accepter de réduire les cotisations dues sur ce dernier trimestre, qui va de mars à juin, de 50 %. Je tiens à préciser que la totalité des conservatoires et écoles de musique de la Mayenne a pratiqué cette même réduction. Il y a une perte de recettes qui est estimée à, à peu près 74 000 €, exactement 73 642 €. Pour les familles qui ont déjà réglé leur facture, parce qu'elles le font en une seule fois, nous les rembourserons. Pour les familles qui n'ont pas encore payé l'intégralité, parce que cela s'est fait juste au moment où nous avons envoyé les factures pour le dernier trimestre, elles auront une facture qui sera réduite en fonction de cette déduction de 50 %.*

François Zocchetto : *Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.*

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 047 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

CONSERVATOIRE LAVAL AGGLOMÉRATION – DÉGRÈVEMENT PARTIEL DE LA COTISATION 2019 - 2020

Rapporteur : Didier Pillon
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que les élèves du conservatoire n'ont pas pu bénéficier de cours en présentiel depuis le 17 mars 2020 en raison du Covid 19 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire,

Qu'il convient de procéder au remboursement partiel de la cotisation 2019 - 2020,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le Conseil communautaire approuve le remboursement partiel, à titre exceptionnel, de 16 % du montant de la cotisation annuelle aux familles pour un montant total s'élevant à 73 642 €.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (André Delefosse et Jean-Marc Coignard).

François Zocchetto : *Toujours les mesures de soutien, dans le domaine de l'économie : un plan très important de soutien à l'activité économique et d'aide à la trésorerie des toutes petites entreprises, des artisans, des commerçants a été exposé par Yannick Borde lors du dernier conseil. Vous savez qu'au niveau national, il y avait un vrai débat pour savoir si les communautés d'agglomération ou communautés de communes pouvaient intervenir dans le soutien aux entreprises. Un certain nombre d'entre nous est intervenu auprès des services de l'État et auprès des parlementaires. Finalement, pour ce qui concerne l'agglomération de Laval, nous avons pu trouver un accord avec le préfet de région et donc avec les services de l'État. Cet accord se fait avec une convention qui sera signée entre la région des Pays de la Loire et Laval Agglomération. C'était déjà prévu d'avoir une convention, mais nous avons adapté cette convention de façon à ce que les premiers versements puissent être faits dès cette semaine. Je laisse Yannick Borde apporter des compléments.*

- **CC48 APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LAVAL AGGLOMÉRATION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN VOLET SPÉCIFIQUE ET COMPLÉMENTAIRE DU FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE LIÉE AU COVID-19 – ABROGATION DE LA CONVENTION APPROUVÉE LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2020**

Yannick Borde, Vice-président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Lors de sa séance du 11 mai dernier, le Conseil communautaire approuvait les mesures destinées à soutenir l'économie du territoire :

- Annulation de loyer,
- Extension du régime d'aide à l'immobilier économique,
- Abondement au Fonds régional Résilience,
- Mise en place d'une plateforme de collaboration interentreprises,
- Création d'un Fonds d'urgence TPE.

La création de ce fonds d'urgence était accompagnée de l'approbation d'une convention avec la Région autorisant Laval Agglomération à créer et gérer ce fonds.

Face à la contestation par l'État de la légalité du montage retenu pour la création de ce fonds d'urgence, la Région propose désormais de créer, au sein du Fonds Résilience, un volet spécifique et complémentaire d'aides aux entreprises touchées par le COVID 19. Ce volet sera financé et mis en œuvre par les EPCI qui le souhaitent en sus de leur financement apporté au fonds résilience et ce, par voie de délégation.

Dans ces conditions, Laval Agglomération souhaite s'inscrire dans ce cadre ; il convient donc d'abroger la délibération votée lors du conseil communautaire du 11 mai dernier et d'approuver la nouvelle convention proposée.

II - Impact budgétaire et financier

Pas de changement par rapport à la délibération du 11 mai 2020.

Yannick Borde : *Merci, Monsieur le Président, mais vous avez pratiquement tout dit. Nous avons effectivement convenu d'un plan d'action qui prévoyait la création du fonds d'urgence. D'ailleurs, lors de sa création, vous aviez bien pris la précaution de dire qu'il y avait encore des discussions avec les services de l'État et les autorités compétentes sur le sujet pour voir s'il n'y avait pas de problème par rapport aux contours de la délégation de la compétence développement économique de Laval Agglomération. Il faut donc abroger la convention que nous avons imaginée à l'époque, en accord avec la région des Pays de la Loire, pour finalement fonder notre dispositif dans le fond Résilience, qui a été lui-même créé par la région des Pays de la Loire et auquel nous avons adhéré. C'est l'objet de la convention.*

J'en profite juste pour vous faire un petit point d'étape sur les derniers chiffres, qui datent de vendredi soir, le 5 juin, du dossier. Nous avons eu 770 dossiers qui ont été déposés sur la plateforme digitale que nous avons mise en place juste après le vote. 728 ont été instruits, 689 ont été validés pour un accompagnement financier de 941 000 €. Effectivement, c'est un peu bloqué du fait de ce problème de convention, mais cela va se débloquer très vite, dès que ce sera rendu au service de l'État. Il y a cinq secteurs d'activité qui sont dominants. Le premier, et cela ne va pas être une surprise, c'est le commerce de détail, suivi de la restauration, des services à la personne, dans lesquels nous retrouvons notamment nos coiffeurs, chez lesquels nous avons pu tous retourner apparemment, le bâtiment et la réparation automobile. Nous avons la moitié des entreprises qui ont moins de cinq salariés. Je rappelle, pour les élus qui n'étaient pas là au moment du vote, que cela concerne les entreprises de zéro à 10 salariés.

Il y a donc 53 % des dossiers qui ont concerné des entreprises d'un à cinq salariés. 37 % des dossiers ont concerné des entreprises de zéro salarié, soit celles qui n'ont qu'un mandataire ou qu'un gérant. 10 % des dossiers ont concerné des entreprises de plus de six salariés. 50 % des sommes du fond vont à des entreprises de la ville de Laval, pour 476 000 € et 341 bénéficiaires. Après, nous retrouvons Saint-Berthevin avec 64 bénéficiaires, Changé avec 38, Bonchamp 34, Louverné 18, L'Huisserie 16, Entrammes 16, Loiron 15, Le Bourgneuf-la-Forêt 13, Saint-Pierre-La-Cour 11. Il n'y a que trois communes sur lesquelles nous n'avons pas de dossier. Mais pour certaines d'entre elles, il n'y a peut-être pas non plus vraiment de commerce. C'est Saint-Cyr-le-Gravelais, Louvigné, Châlons-du-Maine. Nous avons des dossiers par ailleurs sur toutes les communes. Là, nous sentons un petit coup de ralentissement dans le dépôt des dossiers. À partir de demain, avec les services de Laval économie, nous allons donc refaire une deuxième action de communication et d'information auprès des entreprises concernées sur ce dispositif.

François Zocchetto : *Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des questions ? Non, donc je mets aux voix à la délibération.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité. Cela va nous permettre d'engager les sommes auprès de ces très nombreuses entreprises dès demain. Merci à tous.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 048 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LAVAL AGGLOMÉRATION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN VOLET SPÉCIFIQUE ET COMPLÉMENTAIRE DU FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE LIÉE AU COVID-19 – ABROGATION DE LA CONVENTION APPROUVÉE LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2020

Rapporteur : Yannick Borde

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29 et L5211-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant la crise sanitaire liée au Covid-19 et son impact sur l'activité économique du territoire,

Considérant le projet de convention entre la Région des Pays de la Loire et Laval Agglomération présentée,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération décide d'abroger l'article 3 de la délibération n° 39 / 2020 du Conseil communautaire du 11 mai 2020 approuvant la convention avec la Région.

Article 2

Les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Laval Agglomération figurant en annexe sont approuvés.

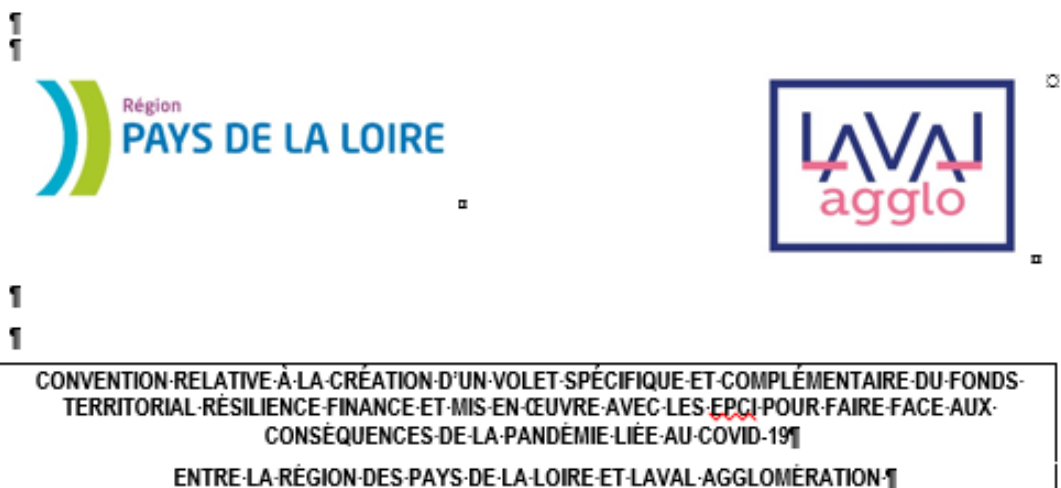
Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



1
1
1

ENTRE → 1

1

LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE
Représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANCAIS, autorisée à signer la présente convention par décision de la Commission permanente en date du 29 mai 2020,
Ci-dessous dénommée « la Région »

1

d'une part,

ET
LAVAL AGGLOMÉRATION
Représentée par son Président, François ZOCCHETTO
Dûment habilité à signer la présente convention par la délibération du Conseil communautaire en date du 8 juin 2020
Ci-dessous dénommée "Laval Agglo"

1

1

d'autre part,

1
1
1

1

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

1

VU le règlement de la commission européenne relatifs aux aides de minimis ou régime cadre temporaire COVID-19 pour le soutien aux entreprises SA.56985 (2020/N)

1

VU → le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants et L1111-8 et R1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ¶
- VU → la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, ¶
- ¶
- VU → la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la commission permanente, ¶
- ¶
- VU → le règlement financier de la Région des Pays de la Loire, ¶
- ¶
- VU → la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, ¶
- ¶
- VU → l'arrêté DIRECCTE/2017/2017 du Préfet de région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire, ¶
- ¶
- VU → la délibération de la Commission permanente en date du 15 avril 2020 approuvant la création du Fonds Territorial Résilience ¶
- ¶
- VU → la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglo en date du 8 juin 2020 approuvant la convention à signer avec la Région relative à la création d'un volet spécifique et complémentaire du Fonds territorial Résilience ¶
- ¶
- VU → la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 29 mai 2020 décidant la création d'un volet spécifique du Fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre avec les EPCI en complément du Fonds territorial Résilience et approuvant les termes de la convention-type correspondante ; ¶

¶
¶
¶
¶

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT : → ¶

¶
¶
¶
¶

PREAMBULE

¶

La loi dite NOTRe du 7 août 2015, qui clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques, renforce le rôle de la Région, dorénavant seule habilitée pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région à l'exception des aides à l'immobilier d'entreprise. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peuvent participer au financement des régimes d'aides et aides décidés par la Région dans le cadre d'une convention. ¶

¶

Par la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur l'ensemble du territoire national. ¶

¶

Au-delà de la crise sanitaire et des impératifs de santé publique, cette pandémie a un impact social et économique sans précédent. De nombreux secteurs d'activités sont d'ores et déjà touchés de manière conjoncturelle, structurelle ou seront impactés dans le futur. ¶

¶

La Région se mobilise aux côtés des EPCI des Pays de la Loire et des Départements, en partenariat avec la Banque des territoires, pour proposer le Fonds territorial RÉSILIENCE destiné à renforcer la trésorerie des micro-entrepreneurs et des petites entreprises qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie. ¶

¶

En complément, la Région a décidé de créer un volet spécifique et complémentaire d'aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 dans le cadre du Fonds territorial RÉSILIENCE. Ce régime est financé et mis en œuvre avec les EPCI qui le souhaitent en sus de leur financement apporté dans le cadre du Fonds territorial Résilience.

Ce volet spécifique permet aux EPCI d'apporter, sous les différentes formes autorisées par l'article L. 1511-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales, une aide de proximité aux entreprises de leur territoire et ce, en complément des avances accordées par le Fonds territorial RÉSILIENCE.

Ces aides seront fondées sur les règlements de la Commission européenne relatifs aux aides de minimis ou sur le régime cadre temporaire COVID-19 pour le soutien aux entreprises SA.56985 (2020/N) le cas échéant, renouvelé.

Conformément à l'article L. 1511-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales, des conventions doivent être conclues entre la Région et les EPCI pour les autoriser à financer ce volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE. En outre, la Région entend, pour ce seul volet spécifique, accorder aux EPCI une délégation, sur le fondement de l'article L. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales, les autorisant à octroyer et gérer directement les aides en cause auprès des entreprises de leur territoire.

Laval Agglo a fait part auprès de la Région de son souhait d'agir au plus près des entreprises de son territoire pendant cette période de crise et ainsi de participer au financement du volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE et de voir déléguer la compétence pour octroyer ces aides.

Dans ce contexte, les Parties ont convenu ce qui suit.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

Conformément à l'article L.1511-2-I du code général des collectivités territoriales qui prévoit que les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région, la présente convention a pour objet d'autoriser Laval Agglo à financer et octroyer sous les formes autorisées par ledit article, des aides économiques aux entreprises de son territoire pour leur permettre de faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de COVID-19 et ce, dans le cadre du volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE.

La présente convention vaut délégation de compétences au sens des articles L. 1511-2 et L. 1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu desquels la Région peut déléguer par convention aux communes et EPCI l'octroi des aides économiques aux entreprises.

Le dispositif issu du volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE mis en œuvre par Laval Agglo s'inscrit en complément des avances financées et accordées par la Région en application du Fonds territorial Résilience.

Ces aides sont accordées en application soit des règlements de la Commission européenne relatifs aux aides de minimis, soit du régime cadre temporaire COVID-19 pour le soutien aux entreprises SA.56985 (2020/N) le cas échéant, renouvelé.

La présente convention précise les engagements des parties et définit les modalités d'application du partenariat.

ARTICLE 2[°] : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties et porte sur une durée identique à celle attachée au dispositif du Fonds territorial RÉSILIENCE.

¶
Elle pourra, le cas échéant, être renouvelée par voie d'avenant. ¶

ARTICLE 3°- ENGAGEMENTS DES PARTIES ¶

3.1- Objectifs à atteindre ¶

¶
L'attribution des aides aux entreprises sur le territoire de Laval Agglo a pour objectif d'aider les entreprises locales touchées par les conséquences du COVID-19 en leur permettant notamment de maintenir leur développement et l'emploi. ¶

3.2- Engagements de Laval Agglo ¶

¶
La Région est compétente pour accorder, sur le fondement de l'article L. 1511-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales, des aides économiques aux entreprises du territoire ligérien. ¶

¶
Afin d'atteindre les objectifs visés à l'article 3.1 de la présente convention et sur le fondement des articles L. 1511-2-I et L. 1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Région confie à Laval Agglo la compétence pour : ¶

→ instruire les demandes d'aides aux entreprises de son territoire impactées par la pandémie liée au COVID-19 au titre du volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE, ¶

→ octroyer les aides aux entreprises en complément du fonds territorial RÉSILIENCE, en indiquant dans tout document lié à l'attribution des aides la mention suivante : ¶

¶
"La Région se mobilise aux côtés des EPCs des Pays de la Loire et des Départements, en partenariat avec la Banque des territoires, pour proposer le Fonds territorial RÉSILIENCE destiné à renforcer la trésorerie des micro-entrepreneurs et des petites entreprises qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie du COVID-19. En complément, la Région a décidé de créer un volet spécifique financé et mis en œuvre avec les EPCs qui le souhaitent." ¶

→ conclure avec les entreprises concernées les conventions d'attribution des aides en cause, ¶

→ assurer et contrôler le respect des réglementations européenne et nationale en matière d'attribution de ces aides aux entreprises et notamment les règlement et régime précisés à l'article 1, ¶

→ assurer la gestion et le suivi administratifs et financiers des aides accordées et notamment leur bonne utilisation par les entreprises aidées. ¶

¶
Ces aides sont accordées conformément au règlement d'intervention de Laval Agglo annexé à la présente convention. ¶

3.3- Engagements de la Région ¶

¶
Afin d'atteindre les objectifs visés à l'article 3.1 de la présente convention, la Région s'engage, en partenariat avec les EPCs, à promouvoir auprès des entreprises du territoire concerné, le soutien apporté par Laval Agglo au titre du volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE. ¶

¶
De façon générale, la Région s'engage à assurer la coordination du soutien aux entreprises pouvant être apporté dans le cadre du Fonds territorial RÉSILIENCE d'une part et dans le cadre du volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE d'autre part. ¶

ARTICLE 4 -- INDICATEURS DE SUIVI ET CONTRÔLE

Les indicateurs de suivi porteront sur le nombre d'entreprises aidées, le montant des aides octroyées et l'évolution économique et financière des entreprises aidées.

A ce titre, Laval Agglo s'engage à :

-> communiquer à la Région une copie des conventions conclues avec les entreprises aidées ainsi que mensuellement un état des engagements et mandatements relatifs aux aides octroyées aux entreprises de son territoire au titre du volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE,

-> informer régulièrement la Région du suivi des aides accordées ainsi que de l'évolution économique et financières des entreprises aidées,

-> informer régulièrement la Région de toute modification substantielle dans la mise en œuvre du volet spécifique du Fonds territorial RÉSILIENCE,

-> de façon générale, tenir à disposition de la Région toutes les pièces, notamment administratives et financières, relatives à l'exercice de la délégation et permettant d'effectuer un contrôle de cette délégation.

Par ailleurs, Laval Agglo devra tout mettre en œuvre pour s'assurer de la bonne utilisation par les entreprises aidées des fonds octroyés et en rendre régulièrement compte auprès de la Région. À ce titre, Laval Agglo devra signaler à la Région toute utilisation détournée ou frauduleuse des aides accordées.

En tant que de besoin, la Région et Laval Agglo se réuniront afin d'assurer le suivi de la présente convention.

ARTICLE 5 -- CADRE FINANCIER ET MOYENS

La présente délégation s'inscrit dans le cadre financier suivant : une dotation financière de 1 500 000 € de Laval Agglo complétée par un abondement du Conseil départemental de la Mayenne de 950 000 €.

Par ailleurs, la présente convention exclut toute mise à disposition au profit de Laval Agglo de moyens matériels ou humains.

Laval Agglo assure, par ses moyens propres et avec son personnel propre, les missions visées à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 6 -- MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention. Les modifications apportées dans les dispositifs d'aides aux entreprises, objet de la présente convention et tenant aux montants des aides et à la nature des entreprises et des projets aidés font également l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 -- RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, les parties se réservent le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée à la partie défaillante restée infructueuse pendant 60 jours, de résilier la présente convention.

La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

¶
ARTICLE 6 - LITIGES

¶
En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

¶
En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

¶
ARTICLE 8 - PIÈCES CONTRACTUELLES

¶
Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention ;
- l'annexe : le règlement d'intervention de Laval-Agglomération

¶
¶

¶
Fait à Nantes, le

¶
En 2 exemplaires originaux

¶
¶

¶
Pour la RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE
La Présidente du Conseil Régional

¶
¶
¶
¶
Christelle MORANCAIS

¶
Pour LAVAL-AGGLOMÉRATION
Le Président

¶
¶
¶
¶
François ZOCCHETTO

¶

FONDS D'URGENCE TPE DE LAVAL AGGLOMERATION/LAVAL ECONOMIE

¶

La Région se mobilise aux côtés des EPCI des Pays de la Loire et des Départements, en partenariat avec la Banque des Territoires, pour proposer le Fonds territorial RESILIENCE destiné à renforcer la trésorerie des micro-entrepreneurs et des petites entreprises qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie du COVID-19. En complément, la Région a décidé de créer un volet spécifique financé et mis en œuvre avec les EPCIs qui le souhaitent.

C'est dans ce cadre que Laval Agglomération et son agence de développement économique Laval Economie mettent en place un Fonds d'urgence TPE. Laval Agglomération a décidé d'y affecter 1 500 000 € et le Conseil départemental de la Mayenne a souhaité également abonder ce fonds à hauteur de plus de 900 000 € pour exprimer de façon concrète sa solidarité et son soutien au tissu économique de l'agglomération lavalloise constitué de milliers de TPE aujourd'hui vulnérables.

¶

Ce fonds d'urgence TPE est à la fois ouvert, simple et rapide.

- OUVERT, car de très nombreux secteurs d'activité sont éligibles ; il est également cumulable avec le Fonds National de Solidarité.
- SIMPLE, car accessible directement à partir de la plateforme "LAVAL Click & Support" ; elle ne réclame que peu de temps et les informations ou documents demandés sont réduits au minimum : (Kbis de moins d'un an, RIB et attestation de l'expert-comptable de l'entreprise).
- RAPIDE, car entre le dépôt d'un dossier complet et le versement de l'aide, il ne s'écoulera qu'une quinzaine de jours.

¶

En quoi consiste ce Fonds d'urgence TPE ?

Ce fonds porte sur l'attribution et le versement, par Laval Agglomération d'une subvention forfaitaire permettant à l'entreprise bénéficiaire d'honorer ses créances, de reconstituer ses stocks, ...

Son montant forfaitaire est fonction de l'effectif de l'entreprise :

- 1 000 €, si votre entreprise compte 0 salarié (ETP hors intérim),
- 1 500 €, de 1 à 5 salariés (ETP hors intérim),
- 2 000 €, de 6 à 10 salariés (ETP hors intérim).

¶

Quelles sont les entreprises éligibles ?

Pour être éligible, votre entreprise doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Localisation de l'entreprise sur le territoire de Laval Agglomération.
- Forme juridique : micro/auto-entreprise, entreprise individuelle, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.
- Effectif inférieur à 11 salariés
- Cotisant CFE 2019 sur Laval Agglomération
- Activité : se reporter au tableau ci-dessous.

TABLEAU DES CODES APE SUGGÉS

10	11		12	14	15	16	17	18	
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
30	31	32	33						
		42	43		45	46	47*		49
					55	56			
	71		72				77		79
80	81				85				
90			92		95	96			

* 47* : est exclu le code 4722A / vente à domicile

- Création de l'entreprise antérieure au 1 janvier 2020.
- Chiffre d'affaires annuel 2019 supérieur à 20 000 € (si création en cours d'année, calcul au prorata).
- Variation du chiffre d'affaires :
 - o Pour l'entreprise créée avant le 1 avril 2019 : baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 % entre avril 2020 et avril 2019.
 - o Pour l'entreprise créée après le 1 avril 2019 : baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 % entre avril 2020 et le chiffre d'affaires mensuel moyen enregistré depuis la création de l'entreprise.
- Indépendance : l'entreprise bénéficiaire est sans lien capitalistique direct avec une ou plusieurs société(s), sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés.

NB : Sont inéligibles les entreprises en difficulté faisant l'objet d'une procédure collective (R, L, sauvegarde, ...) datant d'avant le 31/12/2019.

¶

Où se renseigner ? Comment déposer un dossier de demande ?

Pour tout renseignement, contactez Laval Economie au 02 43 49 86 00 ; un(e) chargé(e) de mission examinera avec vous l'éligibilité de votre entreprise et vous accompagnera dans le dépôt de votre demande.

Pour déposer un dossier de demande, vous devrez accéder, à compter du 14 mai, à la plateforme digitale LAVAL Click & Support. Sur cette plateforme, il vous appartiendra :

- de constituer votre espace personnel et de renseigner le formulaire,
- de déposer les 3 pièces indispensables à la constitution de votre dossier : un extrait Kbis de moins d'un an, le RIB de l'entreprise (correspondant au numéro SIREN) et une attestation signée de l'expert-comptable de l'entreprise (modèle d'attestation téléchargeable sur la plateforme Laval Click & Support).

¶

Quand et comment l'aide sera-t-elle versée ?

Après validation de votre demande, le versement de l'aide interviendra en totalité par virement sur le compte de l'entreprise (RIB transmis) dans les 15 jours qui suivront le dépôt du dossier complet sur la plateforme Laval Click & Support.

François Zocchetto : *Didier Pillon, déclaration d'intérêt communautaire dans le domaine de la culture.*

• **CC49 ÉQUIPEMENTS CULTURELS – DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

Didier Pillon, Vice-président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

La fusion entre la Communauté de communes du Pays de Loiron (CCPL) et Laval Agglomération au 1er janvier 2019 a donné 2 ans (jusqu'au 31 décembre 2020) à Laval Agglomération pour harmoniser ses statuts, notamment sur le volet culturel. La compétence liée aux arts vivants était entièrement exercée par la CCPL, en régie avec une équipe communautaire dédiée et un lieu : la salle des 3 chênes.

Sur l'ex territoire de Laval Agglomération, la situation est plus complexe : chaque commune est compétente pour gérer sa programmation culturelle,

- concernant le financement de certains projets culturels, l'intercommunalité aide les communes grâce à un fonds d'aide,

- par ailleurs, au titre de sa compétence "gestion d'un bâtiment communautaire", l'ex-Laval Agglomération intervenait sur deux volets :

-1- l'offre et la programmation dans le domaine des musiques actuelles : Laval Agglomération les confiant par convention à l'association Poc Pok qui gère la SMAC au sein d'un bâtiment intercommunal : le 6PAR4,

-2- le Théâtre de Laval mis à disposition de Laval Agglomération pour exercer sa compétence de gestion technique du lieu : équipe technique dédiée de 8 agents et dépenses concernant "l'équipement en ordre de marche" (sécurité, technique, bâtiment...), la programmation culturelle étant restée municipale.

Cette situation mixte n'est pas conforme juridiquement. À cet égard, dans le cadre d'un contrôle de la ville de Laval l'an dernier, la Chambre régionale des comptes (CRC) l'a soulevé et a recommandé une clarification et une sécurisation juridique de la gestion de cet équipement.

Ainsi, au regard de l'étude de faisabilité menée depuis avril 2019 et des recommandations de la CRC, il est proposé conformément aux orientations du COPIL mis en place sur ce dossier et aux avis des bureaux communautaires de novembre 2019 et mai 2020 de déclarer d'intérêt communautaire 3 équipements culturels : le théâtre des 3 chênes, le 6 par 4 et le théâtre de Laval.

II - Impact budgétaire et financier

Comme tout transfert, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est compétente pour arrêter l'impact financier de ce dossier.

Une première évaluation a été présentée en CLECT le 13 novembre 2019.

Le Cabinet CALIA qui nous accompagne depuis 1 an a réalisé cette estimation :

coût du transfert, environ 600 000 €, prélevé sur les attributions de compensation de la ville de Laval :

base du compte administratif 2018 : 579 624 €,

base d'une moyenne des comptes administratifs 2016-2018 : 579 225 €.

Cette estimation devra être actualisée avec le compte administratif 2019 et sera à nouveau présentée à la CLECT (rappel du délai légal de 9 mois après date du transfert).

Didier Pillon : *Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas rentrer dans le détail de cette délibération, mais je voudrais rappeler à tous ceux qui viennent d'arriver également que dans le cadre de la fusion entre les deux communautés de Loiron et de Laval, il était question de transférer une partie de la compétence culture, et notamment des spectacles et de l'organisation de spectacles. C'est une réflexion menée déjà depuis plus de deux ans. L'État nous a donné normalement jusqu'au 31 décembre 2020 pour harmoniser les pratiques. Puisque je rappelle qu'à Loiron, la saison culturelle était entièrement intercommunale. Ce qui n'est pas le cas sur Laval. Puisqu'il y a des villes comme Saint-Berthevin, Bonchamp, L'Huisserie, Argentré et Changé qui ont leur saison culturelle en plus de Laval. Aussi, pour pouvoir avancer sur ce dossier qui est encore un peu compliqué, la décision que nous devons prendre ce soir est de déclarer l'utilité communautaire trois établissements : le théâtre des Trois chênes, qui est dans la communauté du Pays de Loiron, mais qui va arriver maintenant dans la nouvelle agglomération de Laval, le théâtre de Laval et le 6 par 4. Ces trois établissements, s'ils sont déclarés d'intérêt communautaire, et c'est ce qui vous est demandé ce soir, pourront ensuite, pour le compte de la totalité de l'agglomération, engager des saisons culturelles, des activités, par exemple pour animer de nombreuses salles de spectacles ou autres. Pour autant, et je le précise bien, chaque commune va garder encore sa propre saison culturelle. Mais pour Loiron, le théâtre de Laval et le 6 par 4, il faut déclarer ces trois établissements d'intérêt communautaire. Les nouveaux élus de ce prochain mandat auront des bases de travail pour avancer sur cette nouvelle saison intercommunale, qui est en cours de préparation. Mais là, c'est bien les trois établissements. Cela aura bien sûr des répercussions financières, mais nous avons un système qui est la fameuse commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT, qui est compétente pour arrêter l'impact financier de ce dossier. Cela a été présenté devant la CLECT le 13 novembre 2019. Il y a un cabinet qui nous a accompagnés et nous avons considéré que le coût de ce transfert, en gros, était de 600 000 €. Je précise bien sûr que dans le cadre de la CLECT, les communes qui avaient des dépenses dans ces établissements seront forfaitisées par cette CLECT. Sur le compte administratif 2018, nous considérons que l'impact, qui sera neutre au final pour l'agglomération, est de 579 624 €, sur la base des comptes administratifs de 2016 à 2018. Il est bien évident qu'une fois que nous avons adopté le compte administratif 2019, nous avons neuf mois pour bien estimer quel est le coût de ce transfert.*

François Zocchetto : *Merci. Je me permets d'ajouter une précision aussi. C'est qu'en suivant cette délibération, nous satisfaisons à une demande de la Chambre régionale des comptes, qui nous avait fortement recommandé, sans nous y obliger, de procéder ainsi et de déclarer d'intérêt communautaire les trois équipements qui ont été évoqués. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 049 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

ÉQUIPEMENTS CULTURELS – DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Didier Pillon, Conseiller communautaire délégué à la culture

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant fusion de Laval Agglomération

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 portant approbation des statuts de Laval Agglomération

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID 19,

Considérant qu'il est cohérent de déclarer d'intérêt communautaire les 3 propriétés intercommunales affectées à la culture,

Qu'il est nécessaire de clarifier la situation juridique et financière des relations entre le Théâtre de Laval et Laval Agglomération,

Sur proposition du Bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Sont déclarés d'intérêt communautaire, au titre de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

- Le Théâtre de Laval,
- Le Théâtre des 3 Chênes,
- La Salle de spectacle du 6par4.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

François Zocchetto : *Enfin, dernière délibération qui, je le précise, aurait pu faire l'objet d'une décision du président de l'agglomération... mais il me semblait que dans la mesure où ce dossier avait déjà été évoqué devant le conseil d'agglomération, il était normal que, puisqu'il y avait une modification pour un des aspects du dossier, en l'occurrence l'implantation d'un des trois terrains synthétiques dont nous avons décidé la construction sur l'agglomération... il me semblait logique que vous soyez parfaitement informés et que vous puissiez donner votre avis le cas échéant. C'est Christian Lefort qui a suivi ce dossier de très près et qui va vous le présenter.*

- **CC50 CRÉATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE LAVAL BOURNY - MODIFICATION DE SON IMPLANTATION**

Christian Lefort, Vice-président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Par délibérations n° 124 / 2018 du Conseil communautaire du 22 octobre 2018 et n° 207 / 2019 du Bureau communautaire du 4 novembre 2019, le Conseil communautaire a prévu la création de trois terrains synthétiques de football à Laval (Bourny), Saint-Berthevin et L'Huisserie.

Les marchés étant signés, le démarrage des travaux est intervenu depuis fin avril à Saint-Berthevin et à L'Huisserie, mais celui de Laval a été suspendu.

En effet, sur l'emplacement projeté du terrain synthétique sur le site du Bourny à Laval, une haie remarquable a été identifiée au règlement graphique du PLUI, rendant la réalisation du projet impossible aujourd'hui.

Il a toutefois été décidé de ne pas différer la réalisation de cet équipement et de rechercher un nouvel emplacement pour ce terrain synthétique sur le site du Bourny. Après étude de divers scénarios et en concertation avec les parties prenantes, une nouvelle implantation a été définie.

Ce scénario, qui induit des frais supplémentaires estimés à 100 000 € HT nécessite des travaux supplémentaires pour "glisser" le terrain d'honneur actuel vers la partie en stabilisé pour libérer l'espace nécessaire à l'implantation de ce terrain synthétique.

La vue aérienne et le plan d'aménagement sont joints en annexe.

Le surcoût sera réparti selon les règles préalablement définies par délibération entre la ville de Laval, Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne.

Au stade actuel, et selon les règles de répartition cette plus-value se répartirait comme suit :

- subvention du Conseil départemental	29 352,80 €
- participation supplémentaire de Laval Agglomération	44 118,97 €
- participation supplémentaire de la ville de Laval	26 528,23 €

Ce nouvel emplacement n'aura aucun impact sur les participations prévisionnelles des communes de Saint-Berthevin et de L'Huisserie pour les terrains en cours d'aménagement sur leurs territoires.

II - Impact budgétaire et financier

Les crédits relatifs à la création des terrains synthétiques sont prévus au budget 2020. Seuls des ajustements de lignes de crédit seront à prendre en compte lors de la prochaine décision modificative.

Christian Lefort : *D'abord, pour les nouveaux arrivants, je vais rappeler que six nouveaux terrains synthétiques ont été décidés par Laval agglomération le 22 octobre 2018, en deux phases : une première phase de trois terrains sur les communes de L'Huisserie, Laval et Saint-Berthevin, une seconde phase, en 2021/2022, sur la commune de Louverné. Deux autres terrains sont à définir sur le territoire de l'ex-Pays de Loiron. Les règles de financement sont particulières, mais finalement assez simples à comprendre. Jusqu'à 500 000 € hors-taxes, c'est Laval Agglomération qui finance la totalité. Entre 500 000 et 850 000 €, c'est une répartition entre la commune d'implantation du terrain et Laval Agglomération, en fonction du potentiel financier par habitant. Au-delà de 850 000 €, et nous n'avons pas encore eu le cas, c'est 100 % à la charge de la commune. Dans un premier temps, ce qui avait donc été décidé, c'est de réaliser les trois premiers terrains. Nous en étions à la phase de démarrage des travaux depuis fin avril. Je rappelle que ce sont quand même des budgets conséquents, puisque nous sommes sur un budget de 2 140 000 € hors-taxes pour les trois terrains. Le détail, c'est 703 000 € pour Laval, 745 000 € pour L'Huisserie et 691 000 € pour Saint-Berthevin. Voilà où nous en étions quand les marchés ont été passés. Les travaux ont donc commencé fin avril sur Saint-Berthevin et L'Huisserie. Le problème s'est donc posé sur le terrain de Laval, située sur le Bourny puisqu'une haie remarquable a été identifiée au PLUi, qui rend la réalisation du projet sur l'emplacement initial impossible. Il a donc fallu retravailler cet équipement et rechercher un nouvel emplacement avec les dirigeants du CA Bourny et les techniciens. Ce qui est proposé, c'est de revenir à l'une des hypothèses qui avaient été définies lors des études initiales, avec une nouvelle implantation qui, si vous avez regardé les plans, se situe en perpendiculaire du terrain d'honneur actuel. Le terrain synthétique se mettrait donc en perpendiculaire. Le terrain d'honneur lui-même glisserait vers le terrain stabilisé. Cela permet de réaliser ce terrain synthétique dans des conditions satisfaisantes. La question n'est plus technique. Ce problème-là est réglé. Elle est financière, puisque ce scénario induit des frais supplémentaires à hauteur de 100 000 € environ. C'est l'estimation aujourd'hui, mais c'est un budget qui a été validé par les services techniques de Laval Agglomération. Ce qui est proposé, c'est de réintégrer ces 100 000 € dans le coût global. Cela ferait passer le terrain de Laval sur le Bourny de 703 000 à 803 000 €. Il faut regarder maintenant comment tout cela se passe au niveau du financement.*

Cela améliore la subvention du conseil départemental, qui est importante sur ce dossier, puisque nous avons convenu, dans le cadre du contrat territorial, d'y affecter 660 000 €. La subvention du conseil départemental est améliorée de 29 300 €. Après, nous nous retrouvons dans la règle de répartition entre 500 000 et 850 000 €. Ce qui fait que le calcul fait apparaître un supplément pour Laval Agglomération de 44 100 € et pour la ville de Laval de 26 528,23 €. Ce qui fait qu'au total, nous nous retrouvons avec une subvention départementale de 236 000 € sur ce terrain, une participation de Laval Agglomération de 420 000 €, une participation de la ville de Laval de 77 000 €, plus le fonds amateur de football, qui subventionne à hauteur de 70 000 €. Ce qui fait nos 803 000 €. Ce nouvel emplacement n'a aucun impact financier sur les deux autres communes. Ce qui vous est donc demandé, c'est d'accepter cette modification du projet pour réimplanter d'une autre manière le terrain synthétique du Bourny et d'accepter cette répartition des 100 000 € de coût supplémentaire.

Georges Poirier : *Je dirais qu'on ne peut qu'approuver cette nouvelle délibération pour le terrain synthétique du Bourny. La première mouture était quand même assez mal ficelée, au grand dam des habitants du Bourny, qui nous avaient saisis. Car il fallait notamment abattre des arbres remarquables. Je dirais simplement que cette délibération montre une fois de plus la nécessité d'une concertation en amont avec les premiers concernés, qui sont en particulier les associations et les riverains du quartier. Merci de les avoir finalement entendus.*

François Zocchetto : *Merci pour ses propos. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a une abstention. La délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.*

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N° 050 / 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

CRÉATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE LAVAL (BOURNY) –MODIFICATION DE SON IMPLANTATION

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les délibérations n° 124 / 2018 du Conseil communautaire du 22 octobre 2018 et n° 207 / 2019 du Bureau communautaire du 4 novembre portant sur la création des terrains synthétiques,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le Conseil communautaire approuve le changement d'implantation du terrain synthétique de football à créer à Laval (Bourny).

Article 2

Le surcoût sera réparti selon les règles préalablement définies par délibération entre la ville de Laval, Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne.

Il n'aura aucun impact sur les participations prévisionnelles des communes de Saint-Berthevin et de L'Huisserie pour les terrains en cours d'aménagement sur leurs territoires.

Article 3

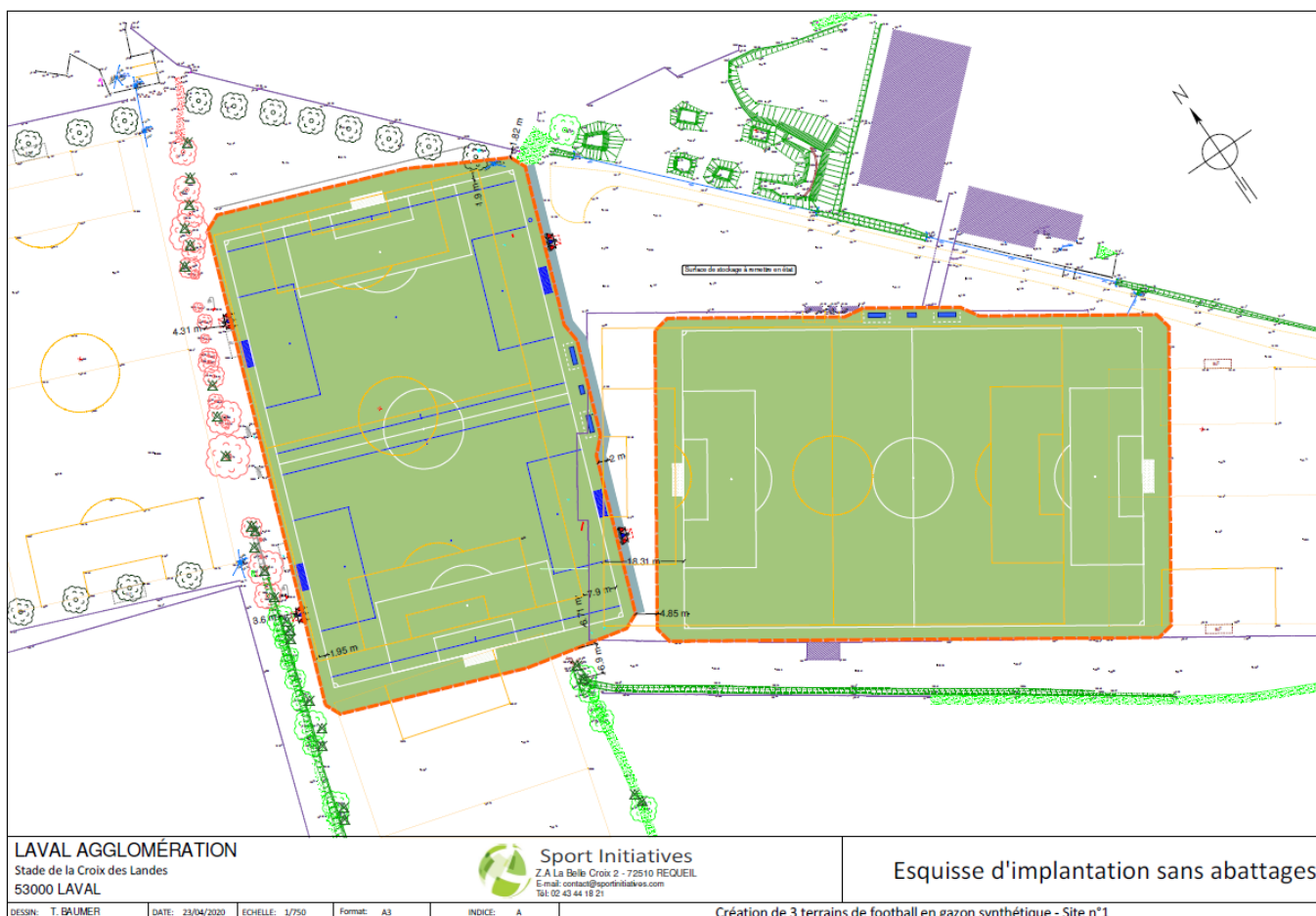
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Mickaël Marquet).





François Zocchetto : *Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre réunion de ce soir. Je vous remercie pour votre participation. Je pense en particulier aux nouveaux, qui ont dû se faire à cette première réunion de conseil d'agglomération dans des circonstances qui ne sont pas évidentes, qui ne sont pas simples. Il y a quelques mois, j'avais eu l'occasion de vous tenir des propos pour vous souhaiter bon travail et bonne chance pour notre agglomération. Je renouvelle ces vœux ce soir, mais dans l'immédiat, je vous souhaite une bonne soirée.*

La séance est levée à 21 h 31.